

S O M M A I R E C O N T E N T S

RAPPORT DE GESTION
18

RAPPORTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE
24

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
28

COMPTES CONSOLIDÉS
29

BILAN
COMPTE DE RÉSULTAT
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
TABLEAU DE FINANCEMENT
RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTES SOCIAUX
41

BILAN
COMPTE DE RÉSULTAT
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
TABLEAU DE FINANCEMENT
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
GÉNÉRAL
SPÉCIAL
RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE (RÉSOLUTIONS)
51

REPORT OF THE EXECUTIVE BOARD
54
CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS
60

CONSOLIDATED BALANCE SHEET
CONSOLIDATED INCOME STATEMENT



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 OCTOBRE 2005

Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée Générale a été convoquée à effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2005, d'affecter le résultat dudit exercice et de statuer sur les conventions réglementées intervenues ou poursuivies au cours de ce même exercice.

A l'occasion de cette Assemblée, nous devons vous exposer la situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, ses activités en matière de recherche et de développement, les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport, et les conséquences sociales et environnementales de l'activité.

Nous vous précisons que les commentaires chiffrés sont faits sous réserve de l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

I EVOLUTION DU CAPITAL

Le capital social n'a pas évolué au cours de l'exercice clos le 30 avril 2005.

Le capital s'élève donc à la somme de 8.352.000 euros. Il est divisé en 5.220.000 actions de 1,60 € de valeur nominale.

Il est en outre précisé qu'aux termes d'une autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 décembre 1998, le Conseil d'Administration par une délibération en date du 22 décembre 1998 a accordé la possibilité de souscrire ou d'acheter 200 000 actions de la Société. Cette option est valable pour une durée de huit ans à compter du 22 décembre 1998.

Au 30 avril 2005, aucune option n'a été exercée.

II ACQUISITIONS DE L'EXERCICE CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Afin de développer l'activité Foudrerie, notre filiale la société FOUDRERIE FRANCOIS a procédé en mai 2004 à l'acquisition de la société TONNELLERIE PROVENCALE KENNEL ET FILS, située dans le Sud de la France.

III PERFORMANCES FINANCIERES CONSOLIDEES & RATIOS DE STRUCTURE

1 - Les éléments financiers consolidés peuvent être résumés ainsi :

COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 AVRIL (EN K)

€

COMPTE DE RÉSULTAT (EN K)

	30/04/05	30/04/04
Chiffre d'affaires	72.013	70.352
Résultat d'exploitation	17.890	17.905
Résultat courant	17.321	16.991
Résultat net	10.880	10.384
Résultat part du groupe (avant survaleur)	11.466	10.954

€

COMPTES DE BILAN (EN K)

Capitaux propres	82.264	74.188
Endettement bancaire net	13.774	19.638
Endettement bancaire/ fonds propres	0,17	0,26
Stocks nets	78.547	77.432

2 - Evolution des affaires, des résultats
- Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le Groupe FRANCOIS FRERES a consolidé sa position sur un marché viti-vinicole perturbé depuis trois années.

Le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 2,3% pour s'établir à 72 millions d'euros à la clôture de l'exercice clos le 30 avril 2005. La dépréciation du dollar par rapport à l'euro impacte à la baisse le chiffre d'affaires consolidé (-1,6%), et de ce fait, la croissance organique de l'activité du Groupe FRANCOIS FRERES s'est élevée à 3,9%.

Le résultat d'exploitation est stable par rapport à l'exercice précédent. Les difficultés liées au démarrage de l'activité foudrerie ainsi qu'une rentabilité moins élevée concernant le secteur de la merranderie expliquent la légère érosion du taux de marge d'exploitation (qui passe de 25,5% à 24,8%).

La capacité bénéficiaire du Groupe a permis de réduire l'endettement de 5,9 millions d'euros. L'endettement net peut être considéré comme non significatif puisqu'il représente 17% des capitaux propres et s'élève à 0,72 fois l'excédent brut d'exploitation. En conséquence, les charges financières sont en nette régression et représentent 0,8% du chiffre d'affaires, contre 1,3% au titre du précédent exercice.

En définitive, le résultat net consolidé s'établit à 10,9 millions d'euros soit 15,1% du chiffre d'affaires contre 14,76% au 30 avril 2004.

IV INFORMATION SUR LA TRANSITION VERS LES I.F.R.S

Les démarches en vue d'opérer la transition vers les normes I.F.R.S se poursuivent. L'impact principal identifié sera l'absence d'amortissement d'écart d'acquisition en normes I.F.R.S. Les autres impacts ne seront pas significatifs sur le bilan d'ouverture et sur le résultat.

V ACTIVITE DE LA SOCIETE MERE ET DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. SOCIÉTÉ MÈRE

Il est précisé que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2005, qui sont soumis à l'approbation des actionnaires ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 25.260 K€ contre 24.677 K€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation dégage un bénéfice de 6.066 K€ contre 5.481 K€ l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de (530) K€.

Le résultat courant bénéficiaire s'établit à 5.535 K€ contre 5.183 K€ l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à 92 K€.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 3.449 K€ contre 3.409 K€ l'exercice précédent, compte tenu d'un impôt sur les sociétés de 1.998 K€ et d'un intéressement des salariés de 180 K€.

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES FRANÇAISES

Les tonnellerie françaises ont connu une légère érosion des ventes sur l'exercice. Ce recul de l'activité et une augmentation du prix des matières premières ont fait reculer les marges d'exploitation de ces sociétés.

Les merranderie françaises subissaient depuis deux exercices une érosion de leur résultat. La réorganisation de ce secteur a permis de retrouver une rentabilité satisfaisante sur le second semestre de l'exercice.

Le secteur foudrerie a plus que doublé son activité sur l'exercice. La société Foudrerie Joseph François s'est enrichie d'un second site de production situé à Lalonde les Maures (83). La phase de démarrage et d'appréhension de ce nouveau métier est plus longue que prévu.

FILIALES ÉTRANGÈRES

Les filiales américaines ont connu une activité soutenue et une amélioration sensible de leur rentabilité.

Le développement de la filiale hongroise « Trust Hungary », détenue à 50%, se poursuit de façon conforme aux objectifs.

La société Demptos Espagne continue sa progression sur le marché espagnol. La rentabilité reste satisfaisante.

Notre filiale australienne AP John (détenue à 49%) a réalisé une bonne année en terme d'activité et de rentabilité.

Enfin, notre filiale de distribution en Afrique du Sud a enregistré une progression de son activité.

L'activité des filiales directes est résumée dans le tableau annexé.

VI ACTIONNARIAT

Les actionnaires qui détiennent plus de 5 % du capital à la clôture de l'exercice sont les suivants :

Plus de 33% : Société Civile La Demignière (Famille François)

Plus de 10% : Société Familiale François (Famille François)

Plus de 5% : Monsieur Jean FRANCOIS

VII LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Vous trouverez ces informations dans le tableau annexé au présent rapport.

VIII ETAT DES PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Néant

RAPPORT DE
GESTION DU
DIRECTOIRE
PRESENTE A
L'ASSEMBLEE
GENERALE
MIXTE DU 26
OCTOBRE 2005



18 & 19
FRANÇOIS FRÈRES

IX REMUNERATION ANNUELLE DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LA SOCIETE ET LES FILIALES (EN EUROS)

Fonctions exercées	Rémunérations brutes perçues de la société ou de ses filiales (en €)	Jetons de présence (en €)	Total euros
Jean FRANCOIS <i>Président du Conseil de Surveillance</i>	117.550	1.000	118.550
Jérôme FRANCOIS <i>Président du Directoire</i>	348.252		348.252
Noelle FRANCOIS <i>Membre du Directoire</i>	42.678		42.678
Jean MEO <i>Membre du Conseil de surveillance</i>		1.000	1.000
Melburn KNOX <i>Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 15 octobre 2004</i>			
Patrick FENAL <i>Membre du Conseil de surveillance à compter du 15 octobre 2004</i>			
Total mandataires Sociaux	508.480	2.000	510.480

X CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

A - POLITIQUE SOCIALE

1 - EFFECTIFS

	30/04/05	30/04/04	Variation
Tonnellerie	305	310	-5
Merranderie	96	95	+1
Holding	9	8	+1
Total	410	413	-3
dont CDD + CDI	410	413	-3
dont Interim	0	0	

NB : Il s'agit des effectifs intégrés en part groupe (exclusion de 50% pour Trust Hungary et de 51% pour AP John)

2 - MOUVEMENTS D'EFFECTIFS

Le solde net des mouvements de main d'œuvre est de -2 personnes, soit 0,7% de l'effectif au 30 avril 2005. Ces mouvements caractérisent quelques ajustements ponctuels dans les tonnellerie du Groupe. L'effectif total, hors retraitement de la part groupe est de 468 unités, réparties à hauteur de 286 en France et 182 à l'étranger.

3 - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

DURÉE DU TRAVAIL

Les sociétés françaises du groupe ont opté pour des accords de réduction du temps de travail et ont recours, pour certaines, à une modulation annuelle.

Les sociétés étrangères appliquent la législation sur le temps de travail propre à leur système national (40h en Hongrie, 40 en Espagne, 40 aux USA, 40 en Australie)

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Les sociétés françaises qui n'appliquent pas d'annualisation du temps de travail peuvent avoir recours ponctuellement aux heures supplémentaires.

ABSENTÉISME

L'absentéisme a représenté 4% du temps de travail dont 1% pour accident du travail, 2,5% pour maladie et 0,5% pour causes diverses.

4 - POLITIQUE DE RÉMUNÉRATIONS

L'évolution des charges de personnel est la suivante :

κ€	30/04/05	30/04/04
Salaires et charges	13 849	13 567
Intéressement et participation	460	583

Les salaires sont en croissance de 2%, qui correspondent à une revalorisation salariale de l'exercice 2004/2005.

L'intéressement et la participation, qui concernent les sociétés françaises, reculent sous l'effet d'une baisse de profitabilité d'un site dédié à la transformation de matières premières.

5 - RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Le groupe applique les dispositions légales et réglementaires en vigueur dans chaque pays où il emploie du personnel.

6 - CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

En 2002, les sociétés françaises du groupe avaient dressé, en accord avec la nouvelle réglementation du travail applicable en France, un inventaire détaillé des risques inhérents à chaque poste de travail.

Cet inventaire est assorti d'une liste exhaustive de recommandations destinées à améliorer les conditions de travail et à prévenir les accidents.

Ce document a permis, tout en répondant à une obligation légale, de mettre en place des mesures préventives face aux accidents du travail notamment via l'amélioration des équipements.

Par ailleurs, des investissements significatifs ont été réalisés pour améliorer les conditions de travail dans les ateliers de production, notamment des systèmes d'aspiration des poussières de bois (250 K€).

7 - FORMATION

Les actions de formation menées concernent tout le personnel dans le cadre des budgets temps formation alloués par chaque société.

8 - OEUVRES SOCIALES

Les actions menées dans ce cadre ont pour objet de participer à des actions extra-professionnelles mais qui peuvent se rapprocher de l'environnement viti-vinicole au sein duquel le groupe évolue.

9 - SOUS-TRAITANCE

Le groupe ne recourt pas à la sous-traitance industrielle.

B - POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

GESTION DE LA MATIÈRE PREMIÈRE

Le groupe exploite pour sa fabrication du chêne d'origine française, européenne et américaine.

Soucieux de contribuer à la préservation et à la valorisation de cette ressource naturelle, le groupe s'associe à de multiples démarches, notamment sous l'égide d'instances nationales de la filière bois, visant à garantir un équilibre environnemento-économique de la forêt.

Le groupe réfléchit et contribue également à la mise en place de programmes de certification et de traçabilité qui permettent de valoriser une ressource naturelle noble.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les résidus issus des première et deuxième transformations du chêne (merranderie et tonnellerie) sont intégralement recyclés en étant :

- soit commercialisés sous la forme de bois de combustion,
- soit commercialisés sous la forme de bois à agglomérer,
- soit réaffectés au process sous la forme de bois de chauffe pour le cintrage des fûts,
- soit utilisés comme combustible.

XI ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le groupe possède un département Recherche et Développement totalement intégré qui mène des travaux de Recherche en collaboration avec l'O.N.F., les Universités et le CNRS.

Ce département assure également des missions d'expertise, de conseil œnologique et de formation qui lui permettent de positionner le Groupe FRANCOIS FRÈRES comme une référence et un leader incontestable en matière d'innovation

XII ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rien de particulier à signaler sur ce point.

XIII ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 OCTOBRE 2005

1 - SOUS SA FORME ORDINAIRE

L'Assemblée Générale devra se prononcer sur la mise en paiement à la date du 9 novembre 2005 d'un dividende de 0,35€ par action composant le capital social.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur à compter du 1er janvier 2005, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques à l'abattement de 50% calculé sur la totalité du montant.

Ainsi, le bénéfice de la société mère, soit 3.449.178 € serait affecté ainsi :

à la distribution d'un dividende	1.827.000 euros
à concurrence de	
et pour le solde au crédit du compte "Autres réserves"	1.622.178 euros
Total égal au bénéfice à affecter	3.449.178 euros

Nous rappelons les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

RAPPORT DE
GESTION DU
DIRECTOIRE
PRÉSENTÉ À
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
MIXTE DU 26
OCTOBRE 2005



20 & 21
FRANÇOIS FRÈRES

EXERCICES	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Nombre d'actions	5 220 000	5 220 000	5 220 000
Dividendes nets (euros)	0,30	0,31	0,31
Avoir fiscal (euros)	0,15	0,155	0,155

L'Assemblée, compte tenu des dispositions de l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004, en date du 31 décembre 2004, aura également à se prononcer sur le transfert de l'intégralité du montant de la réserve spéciale de plus-values à long terme telle qu'elle résulte des dotations effectuées jusqu'à l'exercice clos le 30 avril 2004, soit la somme de 17.900€, à un compte de réserve ordinaire.

L'Assemblée aura également à se prononcer sur la possibilité pour la société, pendant une période de 18 mois d'acheter et vendre ses propres actions au prix d'achat maximum de 40 euros et au prix de revente minimum de 10 euros dans la limite de 10% du capital.

Nous vous demandons en outre de bien vouloir approuver les conventions et opérations visées par le rapport spécial des Commissaires aux Comptes et de donner quitus et décharge au Directoire et au Conseil de Surveillance de leur gestion pour l'exercice clos le 30 avril 2005.

Enfin, vous aurez également à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil de Surveillance.

2 - SOUS SA FORME EXTRAORDINAIRE

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire à annuler tout ou partie des actions acquises, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois.

XIV PERSPECTIVES

Dans un marché marqué par la fin d'un cycle baissier et la reprise d'une timide croissance sélective, le Groupe François est positionné pour accompagner ce mouvement au niveau mondial, dans le respect de ses règles de prudence et de maintien de marges élevées.

En raison notamment de la situation financière particulièrement saine tel que développée ci-dessus, le Groupe reste attentif à toute opportunité de croissance externe.

Nous allons à présent vous donner lecture du texte du projet des résolutions qui seront soumises à votre approbation, et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

LE DIRECTOIRE

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

JEAN FRANÇOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES	SA	PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
AP JOHN (AUSTRALIE)	LTD	ADMINISTRATEUR
FRANÇOIS FRERES INC (USA)	LTD	PRÉSIDENT
CARIB FRANÇOIS	SARL	GÉRANT
LA DEMIGNIERE	SC	GÉRANT

JEROME FRANÇOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES	SA	PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE
TONNELLERIE TREUIL	SASU	PRÉSIDENT
TONNELLERIE DEMPLOS	SASU	PRÉSIDENT
AP JOHN (AUSTRALIE)	LTD	ADMINISTRATEUR
SOGIBOIS	SASU	PRÉSIDENT
TRUST INTERNATIONAL CORPORATION (USA)	LTD	ADMINISTRATEUR
DEMPLOS NAPA COOPERAGE (USA)	LTD	PRÉSIDENT
TONNELLERIE LAGREZE	SARL	GÉRANT
TONNELERIA DEMPLOS ESPANA	SA	ADMINISTRATEUR
LA GAILLARDE	SCI	GÉRANT
FAMILIALE FRANÇOIS	SARL	GÉRANT

NOELLE FRANÇOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES	SA	MEMBRE DU DIRECTOIRE
TBM	SARL	GÉRANT
FRANÇOIS FRERES MANAGEMENT	SARL	GÉRANT

JEAN MEO

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES	SA	MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

PATRICK FENAL

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES	SA	MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT	SA	ADMINISTRATEUR
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT LTD	SA	ADMINISTRATEUR

ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, AINSI QUE L'UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

NEANT

ANNEXES AU
RAPPORT
DE GESTION

RAPPORT DE
GESTION DU
DIRECTOIRE
PRESENTE A
L'ASSEMBLEE
GENERALE
MIXTE DU 26
OCTOBRE 2005



22 & 23
FRANÇOIS FRÈRES

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion présenté par le Directoire, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES au titre de l'exercice clos le 30 avril 2005.

Ce rapport est présenté pour la seconde fois à l'Assemblée Générale, étant précisé que certaines modifications ont été apportées au format et aux développements du présent rapport afin de prendre en compte l'évolution des dispositions des normes professionnelles.

Nos Commissaires aux Comptes présenteront dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière (art. L. 225-235 du Code de commerce).

I CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.1 STRUCTURE JURIDIQUE ET COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L.225-57 et suivants du Code de commerce.

La société est dirigée par un Directoire dont les membres agissent collégalement. De son côté, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. Il procède à la désignation des membres du Directoire et propose leur éventuelle révocation à l'Assemblée Générale.

Conformément à la réglementation et aux statuts, le Conseil de Surveillance est composé de 3 membres nommés pour 6 ans, sauf pour les premiers membres qui ont été nommés lors de l'adoption de la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance : ceux-ci ont en effet été nommés pour 3 ans, et ce à compter du 24 octobre 2003. Il est à noter que Monsieur Melburn KNOX, ancien membre du Conseil de Surveillance a démissionné de ses fonctions et a été remplacé par Monsieur Patrick FENAL lors de l'Assemblée Générale en date du 15 octobre 2004.

Toutes les informations sur les fonctions et mandats des membres du Conseil de Surveillance sont présentées en annexe au rapport de gestion établi par le Directoire.

1.2 RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.2.1 MISSIONS DU CONSEIL

Conformément au droit commun des sociétés anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance et aux statuts, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du Directoire. A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Ainsi, le Conseil de Surveillance demande au Directoire et au management toute information ou analyse qu'il juge opportune, ou d'effectuer une présentation sur tout sujet précis concernant, par exemple, un processus commercial ou le développement dans un territoire.

Ce contrôle est indépendant de celui qui incombe aux Commissaires aux Comptes. Il porte non seulement sur la régularité des comptes, comme le contrôle des Commissaires aux Comptes, mais aussi sur l'opportunité des actes de gestion du Directoire.

Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la société. Ce rapport informe le Conseil de Surveillance le plus complètement possible de la marche des affaires sociales.

Après la clôture de l'exercice, le Conseil de Surveillance vérifie et contrôle les comptes établis par le Directoire ainsi que les comptes consolidés (art. L 225-68 al. 5). Ces comptes lui sont présentés par le Directoire dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'exercice (art. D 114).

Chaque année, le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice (art. L 225-68 al.6).

Le Conseil de Surveillance tient en outre de la loi certaines attributions précises :

- nomination des membres du Directoire et fixation de leur rémunération ;
- choix du Président du Directoire ;
- attribution du pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire si les statuts le permettent ;
- cooptation des membres du Conseil de Surveillance ;
- autorisation des conventions entre la société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ;
- nomination des membres des commissions ;
- répartition des jetons de présence ;
- autorisation de cautions, avals et autres garanties ;
- cessions d'immeubles, les cessions totales ou partielles de participation et les constitutions de sûretés.

Le Conseil de Surveillance est également compétent pour décider le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale ordinaire (art. L 225-65).

1.2.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice clos le 30 avril 2005.

Le tableau ci-dessous rappelle l'ordre du jour de chacune de ces réunions. Rappelons également qu'à chaque fois, les membres du Conseil de Surveillance ont été régulièrement convoqués, dans les délais requis.

Dates	Ordre du jour
23 juillet 2004	Examen des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2004 arrêtés par le Directoire - autorisation d'une convention réglementée
30 septembre 2004	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant les 3 premiers mois de l'exercice (31/07/04)
15 octobre 2004	Répartition des jetons de présence - rémunérations du président du Conseil de Surveillance et du Directoire
23 décembre 2004	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant le premier semestre de l'exercice en cours
18 avril 2005	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant les 9 premiers mois de l'exercice (31/01/05)

Un procès-verbal a été établi à l'issue de chaque réunion.

Les réunions du Conseil de Surveillance se déroulent au siège social. Toutefois, même si ce procédé n'a pas encore été utilisé, les réunions peuvent avoir lieu par voie de visio-conférence.

1.2.3 CONVENTIONS « RÉGLEMENTÉES » ET « DÉCLARABLES »

Une convention nouvelle « réglementée » est à mentionner au cours de l'exercice écoulé. Il s'agit de la vente d'un ensemble immobilier situé à SAINT ROMAIN (21190), d'une contenance de 17 a 18 ca, pour un prix de 250 000 euros. Cette cession a été réalisée le 14 avril 2005 au profit de la Société SCI LA DEMIGNIERE, Société civile immobilière au capital de 4.611.582,77 euros, dont le siège social est situé à SAINT ROMAIN (21190), immatriculée au RCS de BEAUNE sous le numéro D 398 559 997 et dont le gérant est Monsieur Jean FRANCOIS.

Cette convention a été autorisée le 23 juillet 2004 par le Conseil de Surveillance.

CONVENTIONS DITES « RÉGLEMENTÉES »

S'agissant des conventions antérieures, la procédure d'autorisation préalable a été respectée, la ou les personnes concernées ne participent pas à la délibération et ne prennent pas part au vote.

Conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux Comptes qui ont présenté leur rapport spécial sur ce point, aux Assemblées Générales.

CONVENTIONS DITES « DÉCLARABLES »

Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties soit en raison de leur objet soit en raison de leur implication financière.

S'agissant des conventions antérieures, conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par l'intéressé aux dirigeants qui en ont informé le Commissaire aux Comptes.

1.3 EXISTENCE ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS INSTITUÉS PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Eu égard à la taille, la structure de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et les risques liés à son activité, le Conseil de Surveillance n'a pas jugé utile de créer des comités spécialisés auxquels il confierait un rôle spécifique.

II LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SA TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES

2.1 OBJECTIF DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ainsi, le système de contrôle interne est, chez FRANCOIS FRERES :

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ



24 & 25
FRANÇOIS FRÈRES

- un dispositif visant à créer et maintenir une organisation permettant de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, industriels, financiers, et juridiques, auxquels sont exposées la Société et ses filiales en France et à l'étranger,
- un dispositif permettant de garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité, afin que le patrimoine du Groupe soit sauvegardé.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que de tels risques d'erreurs ou de fraudes aient été totalement éliminés ou maîtrisés.

2.2 ORGANISATION GÉNÉRALE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est l'affaire de tous et de chacun. Ainsi, chaque collaborateur, lorsqu'il effectue un contrôle d'une tâche qu'il a accompli personnellement ou lorsqu'il vérifie le travail d'un autre membre de l'équipe, participe au bon fonctionnement des dispositifs de contrôle interne de l'entreprise.

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et plus généralement du Groupe FRANCOIS FRERES sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,

2.3 DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE MAÎTRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'ENTREPRISE

Au sein du Groupe FRANCOIS FRERES, les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le Directoire, les Présidents de filiales,
- la Direction Financière, notamment en matière de gestion de trésorerie, consolidation, communication financière,

2.3.1 Le Directoire définit les principes généraux en matière de Contrôle Interne et s'assure de leur correcte mise en place au sein du Groupe. A cet égard, le Directoire est en relation permanente avec la Direction Financière et les Managers de filiales. Il est à ce titre précisé que chaque filiale du Groupe est dotée d'un Manager distinct.

Le Directoire organise chaque année une réunion de gestion du Groupe, au cours de laquelle le Directoire, les Managers de filiales, la Direction Financière, et les principaux cadres du Groupe, évoquent la marche des affaires, tentent de détecter les risques afin de les anticiper.

Au niveau des filiales du Groupe, il convient de préciser que les actes dans le périmètre de la gestion courante effectués par le personnel des entités sont contrôlés par les équipes de Direction de chaque entité en place. Les actes hors du cours normal des affaires sont contrôlés régulièrement par l'équipe de Direction de la société mère.

2.3.2 La Direction Financière du Groupe est également en relation permanente avec les directeurs comptables de chaque filiale, et assure une mission de contrôle interne, notamment en ce qui concerne la Trésorerie (gestion centralisée de la trésorerie des sociétés françaises, suivi des trésoreries des filiales étrangères) et en matière de consolidation (les opérations de consolidation annuelles et semestrielles sont pilotées par la Direction Financière).

Il existe également un système de reporting mensuel financier, portant sur les principaux indicateurs économiques (chiffre d'affaires réalisé par pays, par type de produit, prix moyen de vente, investissements réalisés, fûts produits...).

Ces informations financières sont élaborées par les systèmes comptables propres à chaque société et permettent à la Direction Financière et au Directoire de suivre l'évolution des performances de chacune des sociétés du Groupe afin de les comparer aux budgets fixés au début de l'exercice. Il est à noter sur ce point qu'une fois par an, les filiales communiquent au Groupe leurs prévisions budgétaires. Il est établi un budget consolidé qui servira de base de comparaison pour les résultats mensuels. Ce budget ne fait généralement pas l'objet d'une réactualisation.

Ces informations financières sont d'ailleurs rapprochées des consolidations semestrielles et annuelles établies par la Direction Financière du Groupe, et ce afin d'analyser les causes de divergences éventuelles.

Plus particulièrement, concernant la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, Société mère, la Direction Financière assure les missions de contrôle interne suivantes.

La Direction Financière gère le plan de comptes et les référentiels associés, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la Direction Financière contribue, à l'élaboration de l'information financière.

La tenue de la comptabilité générale de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est centralisée. Chaque collaborateur comptable a un rôle et des responsabilités clairement définis.

Au-delà des enregistrements comptables, ils effectuent un suivi permanent des comptes qui sont sous leur responsabilité. Dans ce cadre, ils procèdent notamment à un rapprochement régulier des soldes et opérations enregistrés avec des informations externes de tous ordres (confirmation directe des tiers ; rapprochement bancaire ; ...).

La Direction Financière effectue une supervision permanente des travaux de son équipe et participe activement à l'élaboration des arrêtés annuels et intermédiaires. A partir de ces éléments et d'informations complémentaires d'autres sources, elle effectue un contrôle de second niveau des travaux de son équipe et des résultats qui ressortent de la comptabilisation des opérations. Elle travaille en liaison directe avec la direction pour lui communiquer notamment toute information comptable de pilotage de l'entreprise ainsi qu'un suivi régulier de trésorerie.

Gestion et prévention du risque de change : compte tenu de l'exposition de la société au risque de change, une politique de couverture est mise en place, spécialement sur les devises nord-américaines.

Sur ce point, la politique du groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change, et non de prendre des positions spéculatives. Le Groupe François utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

La Direction Financière assure également la coordination avec les travaux des Commissaires aux Comptes.

Enfin, il est à noter que les démarches en vue d'opérer la transition vers les normes I.F.R.S se poursuivent. L'impact de ce passage vers les normes I.F.R.S ne sera pas significatif sur la présentation des comptes consolidés

2.3.3 Assurances : Le Groupe FRANCOIS FRERES est couvert par plusieurs polices d'assurances concernant les risques suivants :

- Dommages aux biens et pertes d'exploitations (contrat groupe applicable aux sociétés françaises) :

- bâtiments, risques locatifs et matériels en valeur à neuf,
- marchandises,
- recours des voisins et tiers,
- garantie automatique des investissements.

- Responsabilité civile (contrat groupe applicable aux sociétés françaises)

- Assurance Transport Maritime (contrat groupe applicable aux sociétés françaises, à la Hongrie et aux U.S.A)

- Flotte automobile (contrat groupe applicable aux sociétés françaises)

- Assurance des mandataires sociaux : projet en cours d'étude

2.4 PROCÉDURES EXTERNES DE CONTRÔLES

2.4.1 Les Commissaires aux Comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession. Il sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes, et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Financière à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle.

Il convient de préciser que la société est dotée de deux Commissaires aux Comptes titulaires et de deux Commissaires aux Comptes suppléants, conformément à la législation qui lui est applicable. Les filiales opérationnelles, françaises et étrangères, nomment des Commissaires aux Comptes ou des auditeurs dans le cadre des réglementations applicables.

2.4.2 Les certifications de qualité : Certaines filiales du Groupe bénéficient de la certification norme ISO 9001 (version 2000 - système de management de la qualité). La filiale hongroise bénéficie de la norme ISO 14001 (protection de l'environnement).

Ces certifications sont à jour de renouvellement. Enfin, il convient d'ajouter que deux de nos tonnellerie françaises bénéficient d'un label de qualité réservé aux sociétés françaises. Il s'agit du label « CTBA » (centre technique du bois et de l'ameublement). Ce certificat de qualité est délivré pour la fabrication de fûts de tradition française sur la base des critères suivants :

- caractéristiques dimensionnelles,
- caractéristiques qualitatives,
- maîtrise des constituants.

III CONCLUSION

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, le Directoire et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées.

Le Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT DU
PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE
SURVEILLANCE
SUR LES
PROCÉDURES DE
CONTRÔLE
INTERNE MISES
EN PLACE
PAR LA SOCIÉTÉ



26 & 27
FRANÇOIS FRÈRES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE AU 30 AVRIL 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 avril 2005.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président,

concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président,
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Dijon, le 25 juillet 2005
Les Commissaires aux Comptes

BATTISTINI-MAZARS
REPRÉSENTÉ
PAR GÉRARD GENTIT

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
REPRÉSENTÉ
PAR PATRICK COLLOMB

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2005

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2005 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2005, la société a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 25 260 268 euros. Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice s'élevant à 3 449 178 euros.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2005.

Enfin, nous tenons à remercier tous les collaborateurs du groupe, dont les efforts et le soutien de l'action du Directoire ont permis la concrétisation des résultats qui sont soumis à votre approbation.

Le Conseil de Surveillance

COMPTES CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

BILAN ACTIF	30 / 04 / 2005			30 / 04 / 2004
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	156	126	30	30
Ecart d'acquisition	7 082	3 598	3 484	4 165
Terrains	1 640	393	1 247	1 309
Constructions	10 171	4 893	5 278	5 494
Autres immobilisations corporelles	9 481	6 306	3 175	3 167
Immos en cours / av.et acptes	183		183	146
immobilisations financières	22		22	13
Total de l'actif immobilisé	28 735	15 316	13 419	14 324
ACTIF CIRCULANT ET REGULARISATION ACTIF				
Stocks MP et autres approv.	72 132	1 017	71 115	68 274
Stocks en-cours et prod.finis	7 432		7 432	7 975
Clients et comptes rattachés	15 627	617	15 010	12 462
Avances sur commandes	75		75	123
Autres créances d'exploitation et comptes de régul.	2 739		2 739	3 123
Impôts différés actif	806		806	1 270
Disponibilités	9 480		9 480	11 370
Total de l'actif circulant	108 291	1 634	106 657	104 597
TOTAL DE L'ACTIF	137 026	16 950	120 076	118 921

BILAN
CONSOLIDE

RAPPORT DU
CONSEIL DE
SURVEILLANCE

RAPPORT DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES



28 & 29
FRANÇOIS FRÈRES

BILAN PASSIF	30 / 04 / 2005	30 / 04 / 2004
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	8 352	8 352
Réserves consolidées	66 156	57 461
Ecart de conversion capitaux propres	(3 278)	(2 221)
Résultat consolidé	10 795	10 304
Ecart conversion résultat	(28)	4
Subvention d'investissement	267	288
Total des capitaux propres	82 264	74 188
Intérêts minoritaires / réserves	536	491
Intérêts minoritaires / résultat	85	80
Total capitaux propres + intérêts minoritaires	82 885	74 759
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour charges	370	157
Impôt différé passif	63	97
Total provisions pour risques et charges	433	254
DETTES ET REGULARISATION PASSIF		
Emprunts / Etab. de crédit	5 557	7 627
Concours bancaires courants	16 454	21 631
Emprunts et dettes fin. div.	1 243	1 750
Clients acptes / command.	272	431
Fournisseurs et comptes rattachés	8 789	8 457
Autres dettes d'exploitation et comptes de régul.	4 443	4 012
Total Dettes	36 758	43 908
TOTAL DU PASSIF	120 076	118 921

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (EN MILLIERS D'EUROS)

	Montants au 30/04/2005	%	Montants au 30/04/2004	%
Chiffre d'affaires hors taxes	72 013	100%	70 352	100%
Production stockée	(134)	(0,2%)	64	0,1%
PRODUITS EXPLOITATION	71 879	99,8%	70 416	100,1%
Achats de matières et marchandises	(32 067)	(44,5%)	(35 335)	(50,2%)
Variation de stocks marchandises	2 404	3,3%	6 443	9,2%
MARGE BRUTE	42 216	58,6%	41 524	59,0%
Autres achats et charges externes	(7 767)	(10,8%)	(7 682)	(10,9%)
VALEUR AJOUTEE	34 449	47,8%	33 842	48,1%
Subventions d'exploitation	0	0,0%	18	0,0%
Impôts, taxes et versements assimilés	(972)	(1,3%)	(888)	(1,3%)
Charges de personnel (1)	(14 309)	(19,9%)	(14 150)	(20,1%)
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION	19 168	26,6%	18 822	26,8%
Repr Prov et Transfert de charges	948	1,3%	1 256	1,8%
Autres produits	14	0,0%	39	0,1%
Dotations aux comptes d'amortissements	(1 375)	(1,9%)	(1 367)	(1,9%)
Dotations aux comptes de provisions	(855)	(1,2%)	(832)	(1,2%)
Autres charges de gestion courante	(10)	0,0%	(13)	0,0%
RESULTAT EXPLOITATION	17 890	24,8%	17 905	25,5%
Produits financiers	669	0,9%	674	1,0%
Charges financières	(1 238)	(1,7%)	(1 588)	(2,3%)
RESULTAT FINANCIER	(569)	(0,8%)	(914)	(1,3%)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	17 321	24,1%	16 991	24,2%
Produits exceptionnels	689	1,0%	495	0,7%
Charges exceptionnelles	(639)	(0,9%)	(695)	(1,0%)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	50	0,1%	(200)	(0,3%)
Impôt sur les bénéfices	(5 820)	(8,1%)	(5 757)	(8,2%)
RESULTAT AVANT AMORT EA	11 551	16,0%	11 034	15,7%
Amort.Écart Acquisition	(671)	(0,9%)	(650)	(0,9%)
RESULTAT NET	10 880	15,1%	10 384	14,76%
dont Part du Groupe	10 795	15,0%	10 304	14,6%
dont Part des Minoritaires	85	0,1%	80	0,1%
RESULTAT par action Part du groupe	2,07		1,97	
RESULTAT par action diluée Part du groupe	1,99		1,90	
(1). Dont Participation et intéressement	460		583	

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 30/04/2005

I PRINCIPES COMPTABLES

1.1 GÉNÉRALITÉS

Les états financiers des sociétés du groupe François ont été établis conformément aux principes comptables en vigueur dans leurs pays respectifs et ont fait l'objet de retraitements pour les rendre conformes aux règles comptables du groupe François.

Les comptes consolidés du groupe François sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et en particulier en conformité avec le règlement n°99-02 du CRC du 31 juillet 1999.

Pour la clôture des comptes consolidés de cet exercice, le Groupe François applique les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour la clôture de ses comptes au 30 avril 2004.

1.2 PRINCIPES COMPTABLES

1.2.1 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers des sociétés dont le groupe François détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale.

Les sociétés pour lesquelles le contrôle est partagé avec un partenaire, sont consolidées par intégration proportionnelle. Il s'agit du sous-groupe Trust (Trust International, Trust Hungary et Quercus) et des sociétés AP John et Demptos South Africa.

La liste des sociétés consolidées figure à la note 2.1.

1.2.2 Elimination des opérations internes au groupe.

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

1.2.3 DURÉE ET CLÔTURE DES EXERCICES

Les sociétés du groupe FRANCOIS ont clôturé un exercice de 12 mois le 30 Avril 2005, à l'exception de la société AP JOHN, dont la clôture des comptes est fixée au 30 juin 2005.

1.2.4 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en euros en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan (hors capitaux propres)
- Taux historique pour les capitaux propres
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat

Les différences de conversion qui apparaissent au passif du bilan sont la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

Les taux des principales monnaies utilisées pour la consolidation des comptes étaient les suivants (€ contre devise) :

		TAUX DE CLÔTURE		TAUX MOYEN	
		30/04/2005	30/04/2004	30/04/2005	30/04/2004
ÉTATS UNIS	USD	1,295	1,195	1,264	1,182
AUSTRALIE	AUD	1,656	1,658	1,707	1,679
HONGRIE	FT	252,510	252,485	246,660	259,754
AFRIQUE DU SUD	RD	7,905	8,183	7,868	8,361

1.3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES AUX DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

1.3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les écarts d'acquisition correspondent à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la quote-part correspondante des capitaux propres, après valorisation à la juste valeur des éléments d'actif et de passif. Ces écarts sont amortis selon le mode linéaire.

Les objectifs stratégiques fixés par le groupe dans le cadre de sa politique de croissance externe conduisent à retenir une durée d'amortissement de 10 ans.

Lorsque des changements importants interviennent dans la structure ou l'activité des filiales acquises de nature à remettre en cause le montant de l'écart d'acquisition d'origine, un amortissement exceptionnel est constaté par le résultat.

Les dépenses liées aux activités de recherche et de développement sont comptabilisées en charges, dès qu'encourues.

1.3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été évaluées suite à une acquisition de titres de société consolidée.

Elles font l'objet d'amortissements déterminés selon des modes et des durées communément admis par la législation en vigueur. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés à l'intérieur du groupe (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion):

ANNEXE AUX
COMPTES
CONSOLIDÉS
30/04/2005

COMPTE DE
RÉSULTAT
CONSOLIDÉ



30 & 31
FRANÇOIS FRÈRES

POSTE COMPTABLE	MODE	DUREE
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Le crédit-bail n'est pas un moyen de financement utilisé de manière significative par les sociétés du groupe.

1.3.3 STOCKS ET EN-COURS

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré.

Les produits finis ont été valorisés à leur coût de production.

Les marges figurant dans les stocks de marchandises des filiales ont été éliminées.

Les stocks de matières premières et de produits finis sont dépréciés si leur valeur de revente est inférieure à leur valeur comptable.

1.3.4 CRÉANCES ET DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances font l'objet d'une analyse individuelle. Une provision est constituée en fonction du risque estimé.

1.3.5 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre la comptabilisation des charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal, ainsi que la fiscalité latente afférente aux réévaluations effectuées lors des acquisitions (le cas échéant).

Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise une méthode de report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Ainsi, les impôts différés constatés sur les sociétés françaises ont été évalués avec un taux à 34%. Le retraitement de l'impôt différé sur les marges en stock inhérentes à l'activité de la société Trust Hungary s'est fait avec un taux d'impôt de 15%. Le retraitement de l'impôt différé sur les marges en stock inhérentes à l'activité de la société Demptos Espagne s'est fait avec un taux d'impôt de 32%.

Les comptes consolidés du groupe François enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- de l'annulation des provisions réglementées (provision pour hausse de prix) ,
- de l'élimination du profit interne inclus dans les stocks des filiales à la clôture de l'exercice.

1.3.6 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions pour hausse de prix ont été annulées.

1.3.7 PROVISIONS POUR RISQUES

Le groupe applique depuis le 1er mai 2002 le règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs. L'application de ces nouvelles règles n'a eu aucun impact sur l'exercice de première mise en oeuvre (30 avril 2003).

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

1.3.8 INSTRUMENTS FINANCIERS

La politique du groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives.

Le groupe François utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risque de change

Le risque global du groupe est un risque export net en dollar américain. Le groupe gère son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant en place des couvertures qui peuvent être des opérations à terme ou des produits optionnels.

Risque de taux

Le groupe François gère le risque de taux de manière centralisée en ayant recours à des SWAP ou tout autre produit optionnel en fonction de la tendance des marchés.

1.3.9 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé est constitué par la somme des ventes des sociétés consolidées à des tiers étrangers au groupe, les mouvements internes étant éliminés.

La notion de chiffre d'affaires retenue exclut les produits accessoires et les produits financiers.

1.3.10 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Le groupe a souscrit au cours de l'exercice 2000/2001 pour les sociétés françaises une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Le montant versé (152K€) avait été comptabilisé en charge exceptionnelle pour la fraction relative aux exercices précédents (137K€) et en charge d'exploitation pour la prime relative à l'exercice (16K€).

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font l'objet d'une information dans l'annexe engagements hors bilan.

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice selon les dispositions de la convention collective. Ils tiennent compte de l'ancienneté de chaque salarié, de la table de mortalité et d'un abattement correspondant au turnover des effectifs. L'engagement a été évalué en incluant des charges sociales.

1.3.11 ENGAGEMENTS DONNÉS

Le groupe n'est pas lié par un contrat d'achats de merrains ou de grumes.

1.3.12 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net consolidé par action est calculé en

fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription d'actions.

1.3.13 PASSAGE AUX NORMES IFRS (INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS)

En application du règlement européen n° 1606/2002 et conformément à la norme IFRS1, « Adoption des normes IFRS en tant que référentiel comptable », les comptes consolidés du groupe François au titre de l'exercice clos au 30 avril 2006 seront établis selon les normes comptables internationales (IFRS) en vigueur au 30 avril 2006 avec des comptes comparatifs au titre de l'exercice clos au 30 avril 2005 établis selon les mêmes normes. Afin de publier cette information comparative, le groupe François devra préparer un bilan d'ouverture au 1er mai 2004, point de départ pour appliquer les normes IFRS. Les premiers comptes produits en normes IFRS porteront sur les résultats au 31 octobre 2005. Ils comporteront une comparaison avec les résultats au 31 octobre 2004 établie également selon les normes comptables IFRS.

Dans ce contexte, un groupe de travail a réalisé un diagnostic qui a permis d'identifier :

- les données à collecter pour établir le bilan d'ouverture au 1er mai 2004,
- les principales divergences entre les principes actuellement appliqués par le Groupe et les normes IFRS en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation,
- les informations comptables complémentaires à publier,
- les adaptations nécessaires du système d'information.

Les principales divergences identifiées ayant un effet sur les capitaux propres consolidés au 1er mai 2004 et/ou sur les résultats futurs sont les suivantes :

- mode de dépréciation des écarts d'acquisition
- comptabilisation des engagements de retraite
- comptabilisation des instruments financiers

Cependant, afin de se conformer le mieux possible à la recommandation de l'AMF de janvier 2005, le Groupe ne publie pas, à l'occasion des résultats annuels 2005, d'informations chiffrées sur ces impacts, ces données n'étant pas complètes et, par conséquent, n'ayant pas été encore auditées.

ANNEXE AUX
COMPTES
CONSOLIDÉS
30/04/2005



32 & 33
FRANÇOIS FRÈRES

II PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1 SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

SOCIÉTÉ	NATIONALITE	SIEGE SOCIAL	% DETENTION	% INTERET	METHODE
TONNELLERIE FRANCOIS	Française	ST ROMAIN			
TONNELLERIE DEMPTOS	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
BOUYOUD	Française	ST SAUVEUR	100%	100%	IG
TRONCAIS BOIS					
MERRAINS	Française	URCAY	100%	100%	IG
TREUIL	Française	BRIVE	100%	100%	IG
FOUDRERIE JOSEPH					
FRANCOIS	Française	BRIVE	100%	100%	IG
BOUYOUD					
DISTRIBUTION	Française	BRIVE	100%	100%	IG
SOGIBOIS	Française	ST-ANDRE DE CUBZAC	100%	100%	IG
LAGREZE	Française	LES ESSEINTES	100%	100%	IG
FRANCOIS FRERES					
MANAGEMENT	Française	SAINTE ROMAIN	100%	100%	IG
DEMPTOS NAPA	Américaine	NAPA	95.04%	95.04%	IG
FRANCOIS INC	Américaine	SAN FRANCISCO	100%	100%	IG
FRANCOIS FRERES					
D'OREGON	Américaine	PORTLAND	80%	80%	IG
DEMPTOS ESPANA	Espagnole	LOGRONO	95%	95%	IG
TRUST INTERNATIONAL	Américaine	PALM BEACH	50%	50%	IP
TRUST HONGRIE	Hongroise	SZIGETVAR	50%	50%	IP
DEMPTOS SOUTH					
AFRICA	Sud Africaine	PAARL	50%	50%	IP
AP JOHN	Australienne	TANUNDA	49%	49%	IP
QUERCUS LLC	Américaine	PALM BEACH	50%	25%	IP
TONNELLERIE					
PROVENCALE	Française	LALONDE LES MAURES	100%	100%	IG

IG = Intégration Globale IP = Intégration Proportionnelle

2.2 EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au cours de l'exercice, le rachat de la société française TONNELLERIE PROVENCALE a affecté le périmètre de consolidation. Cette société qui fabrique des cuves est exploitée sous la forme d'une location gérance. Aucun autre mouvement n'a modifié le périmètre de consolidation.

Ainsi, le périmètre de consolidation n'ayant évolué que par l'incorporation de TONNELLERIE PROVENCALE dont le niveau d'activité n'est pas significatif, les données financières sont comparables d'un exercice par rapport à l'autre.

III FAIT MARQUANT DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est à signaler.

IV COMPLÉMENTS SUR LE BILAN CONSOLIDÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

4.1 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

VALEURS BRUTES	30/04/04	Var Périètre	Var change	Acquisitions	Diminutions	30/04/05
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	6					6
Ecart acquisition	7132	93	(143)			7082
Autres	144			19	(13)	150
Total	7 282	93	(143)	19	(13)	7 238
Immobilisations corporelles						
Terrains	1 651		(11)			1 640
Constructions	10 223	1	(129)	358	(282)	10 171
Autres immobilisations	8 810	174	(115)	930	(318)	9 481
Immobilisations en cours	146			60	(23)	183
Total	20 830	175	(255)	1 348	(623)	21 475
Immobilisations financières						
Titres de participation	1			7		8
Autres titres immobilisés	2			2		4
Prêts	4				(1)	3
Dépôts et cautionnements	6			1		7
Total	13			10	(1)	22
Total des valeurs brutes	28 125	268	(398)	1 377	(637)	28 735

ANNEXE AUX
COMPTES
CONSOLIDÉS
30/04/2005



34 & 35
FRANÇOIS FRÈRES

AMORTISSEMENTS	30/04/04	Var Périètre	Var change	Augmentations	Diminutions	30/04/05
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	5			1		6
Ecart acquisition	2 967		(40)	671		3 598
Autres	115			18	(13)	120
Total	3 087		(40)	690	(13)	3 724
Immobilisations corporelles						
Terrains	342			51		393
Constructions	4 729		(60)	444	(220)	4 893
Autres immobilisations	5 643	134	(58)	861	(274)	6 306
Total	10 714	134	(118)	1 356	(494)	11 592
Total des amortissements	13 801	134	(158)	2 046	(507)	15 316

4.2 ECARTS D'ACQUISITION

Le détail des écarts d'acquisition est le suivant :

	Année d'acquisition	Durée d'amortissement	Valeur Brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Demptos	1993	10 ans	412	412	0
Treuil	1997	10 ans	308	234	74
Sogibois	1999 et 2002	10 ans	3 274	1 661	1 613
Trust Intern	2000	10 ans	1 126	563	563
Ap John	2001	10 ans	1 869	719	1 150
Tonn.Prov.	2004	10 ans	93	9	84
Total			7 082	3 598	3 484

Le plan d'amortissement linéaire des écarts d'acquisition a été respecté. Compte tenu de la rentabilité des sociétés concernées, aucune dépréciation supplémentaire n'a été pratiquée

4.3 STOCKS

	30/04/2005	30/04/2004
Matières premières	73 735	72 806
Produits finis	7 484	7 941
Marchandises	330	333
STOCKS BRUTS	81 549	81 080
Elimination marges en stocks	(1 985)	(3 648)
STOCKS BRUTS APRES MARGE EN STOCK	79 564	77 432
Provision pour dépréciation des stocks	(1 017)	(1 183)
STOCKS NETS	78 547	76 249

Les stocks de merrains et grumes (marges en stock éliminées et avant dépréciation des stocks) s'élèvent à 72 170 K€.

4.5 IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF

Impôt latent sur marges en stock	662
Impôt latent sur comptes AP John	29
Impôt latent sur comptes DNC	32
Impôt latent sur comptes FINC	32
Impôt latent sur provisions pour charges	51
	806

4.4 CRÉANCES D'EXPLOITATION

	30/04/2005	30/04/2004
Créances clients	15 627	12 959
Provisions pour client douteux	(617)	(497)
CLIENTS NET	15 010	12 462
AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION	2 739	3 123

Au 30/04/2005, les autres créances d'exploitation sont principalement constituées de créances fiscales (2 513 K€) et de charges constatées d'avance (226 K€).

L'ensemble de créances clients et des autres créances a une échéance inférieure à un an.

4.6 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	CAPITAL SOCIAL	RESERVES CONSOLIDÉES	ECART CONV CAPITALUX PROPRE	RESULTAT CONSOLIDÉ	ECART CONV RESULTAT	SUBV INVEST	SITUATION NETTE CONSO	INT.IMMO RESERVES	INTERETS MINO RESULT	TOTAL
	8 352	47 954	(1 515)	11 332	(200)	391	66 314	420	100	66 834
AFFECTATION RESULTAT		11 332		(11 332)				100	(100)	
DIVIDENDES		(1 618)					(1 618)			(1 618)
RESULTAT 30/04/04				10 304			10 304		80	10 384
VARIATION ECART CONV .CAP.PROP.			(706)				(706)	(29)		(735)
ECART CONVERSION REST N					4		4			4
ECART CONVERSION REST N-I		(200)			200					
SUBVENTION D'INVEST						(103)	(103)			(103)
DIVERS N/S		(7)					(7)			(7)
30 AVRIL 2004	8 352	57 461	(2 221)	10 304	4	288	74 188	491	80	74 759
AFFECTATION RESULTAT		10 304		(10 304)				80	(80)	
DIVIDENDES		(1 618)					(1 618)			(1 618)
RESULTAT 30/04/05				10 795			10 795		85	10 880
VARIATION ECART CONV .CAP.PROP.			(1 057)				(1 057)	(35)		(1 092)
ECART CONVERSION REST N					(28)		(28)			(28)
ECART CONVERSION REST N-I		4			(4)					
SUBVENTION D'INVEST						(21)	(21)			(21)
DIVERS N/S		5					5			5
30 AVRIL 2005	8 352	66 156	(3 278)	10 795	(28)	267	82 264	536	85	82 885



4.7 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

30/04/2004	Augmentations	Subventions réintégréées au compte de résultat	30/04/2005
288	21	42	267

4.8 PROVISIONS POUR CHARGES

	30/04/2004	Augmentations	Diminutions	30/04/2005
Litiges	52	289	13	328
Impôt	105		63	42
TOTAL	157	289	76	370

Les provisions pour impôts concernent des contrôles fiscaux en cours sur deux sociétés françaises.

Les provisions pour litiges correspondent à des litiges identifiés pour des montants individuels non significatifs.

4.9 IMPÔT DIFFÉRÉ PASSIF

Le poste regroupe l'impôt latent sur les provisions réglementées figurant au passif du bilan des sociétés françaises.

	BOUYOUD
Provision pour hausse de prix	186
TOTAL	186
IS latent	63
IMPOT DIFFERE PASSIF	63

4.10 MOUVEMENTS DES DETTES FINANCIÈRES

	30/04/2004	Augmentations	Diminutions	30/04/2005
Emprunts à long et moyen terme	7 588	151	2 210	5 529
Concours bancaires	21 556	798	5 968	16 386
Intérêts courus sur dettes financières	115	96	115	96
Sous total dettes financières bancaires	29 259	1 045	8 293	22 011
Emprunts et dettes financières divers	1 750	110	617	1 243
TOTAL	31 009	1 155	8 910	23 254

Emprunts et dettes financières divers : 1 243 K€, dont

- participation des salariés	723
- avance en compte courant à Trust International	386
- divers	134

Emprunts à long et moyen terme : 5 529 K€, dont

- taux variable	539
- taux fixe	4 990

4.11 ÉCHÉANCIER DES DETTES FINANCIÈRES

	30/04/2005	30/04/2004
A moins d'un an	20 201	25 722
Entre un et cinq ans	3 188	5 287
A plus de cinq ans		
TOTAL	23 389	31 009

4.12 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'endettement à long terme est majoritairement à taux fixe. La partie variable du long terme est couverte par un « cap ».

L'endettement à court terme (16 386 K€) est à taux variable. Sur ce montant, 6 000 K€ sont couverts jusqu'au 31 octobre 2005 par un outil de couverture basé sur un échange de taux entre Euribor un mois et Euribor 12 mois « capé » à 3%. Pour le reste, compte tenu des tendances de taux sur l'exercice clos au 30 avril 2005, les opérations de couverture ont été reportées au prochain exercice.

4.13 CLIENTS ACOMPTES SUR COMMANDES

Le montant important des avances clients (272 K€) concerne les clients de TRUST HONGRIE (218 K€).

4.14 DETTES D'EXPLOITATION

Toutes les dettes d'exploitation ont une durée inférieure à un an.

V COMPLÉMENTS SUR LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

5.1 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	30/04/2005	30/04/2004
France	14 518	13 151
Europe	14 755	15 230
Océanie	17 746	15 310
Etats Unis	23 724	25 791
Autres	1 270	870
TOTAL	72 013	70 352

5.2 VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La variation du chiffre d'affaires 2005 par rapport à 2004 est de + 1 661 K€, soit + 2.3 %.

A taux de change constant, la variation du chiffre d'affaires est de + 2 796 K€, soit + 3.9%.

L'impact du taux de change est de - 1 135 K€ soit - 1.6%

5.3 RÉSULTAT FINANCIER

	30/04/2005	30/04/2004
Intérêts et assimilés	359	582
Gains de change	267	63
Reprise prov. Pertes de change		29
Escomptes	43	
PRODUITS FINANCIERS	669	674
Intérêts et assimilés	1 017	1 358
Escomptes	25	
Pertes change	196	230
CHARGES FINANCIÈRES	1 238	1 588
RÉSULTAT FINANCIER	(569)	(914)

5.4 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	30/04/2005	30/04/2004
Cession Élément Actif	330	244
Quote-part Subvention	42	103
Produits sur exercices antérieurs	118	96
Reprises de provisions	173	52
Autres	26	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	689	495
Valeur comptable nette	106	213
Rappel d'impôt		83
Charges sur exercices antérieurs	84	244
Indemnités départs salariés		47
Provisions pour charges	250	108
Litige	146	
Autres	53	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	639	695
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	50	(200)

5.5 Détail des dotations et des reprises de provision d'exploitation

Dépréciation des stocks	407
Dépréciation des créances clients	409
Risques et charges	39
Total Dotations aux provisions	855
Dépréciation des créances clients	194
Risques et charges	3
Transferts de charges	178
Dépréciation des stocks	573
Total Rep prov et transfert de charges	948

5.6 VENTILATION PAR NATURE DE L'IMPÔT SOCIÉTÉ

Résultat	Avant impôt	Impôt du	Résultat net
Courant	17 321	(5 803)	11 518
Exceptionnel	50	(17)	33
Amortissement des écarts d'acquisitions	(671)		(671)
Total	16 700	(5 820)	10 880
Dont impôt exigible		(5 390)	
Dont impôt différé		(430)	

5.7 PREUVE D'IMPÔT

Le taux effectif d'impôt sur le résultat passe de 34,3% à 33,5%.

	30/04/2005	30/04/2004
Résultat avant effet goodwill et avant impôt	17 371	16 791
Impôt théorique (à 33,83%)	5 877	5 764
Contribution 3,3%	50	40
Accroissement sur perte non activé	56	5
Crédit d'impôt recherche	(16)	
Gain sur pertes fiscales antérieures utilisées	(39)	
Effets des différences de taux dans les pays d'implantation	(77)	(212)
Impôt sur contrôle fiscal		150
Autres différences	(31)	10
Impôt comptabilisé	5 820	5 757

VI AUTRES INFORMATIONS (EN MILLIERS D'EUROS)

6.1 EFFECTIF MOYEN

	30/04/2005	30/04/2004
Marketing, Commercial, administratif	68	67
Production	342	346
EFFECTIF GROUPE	410	413

Les effectifs de Trust Hungary, Trust International et Demptos South Africa sont intégrés à 50%, ceux de AP John à 49%.

6.2 CRÉDIT BAIL

Les charges de crédit bail n'étant pas significatives, elles ne font pas l'objet d'un retraitement.

6.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Par autorisation de l'Assemblée Générale mixte du 16 décembre 1998, le Conseil d'Administration a accordé la possibilité de souscrire ou d'acheter 200 000 actions de la SA Tonnellerie François Frères.

Cette option est valable pour une durée de huit ans à compter de l'attribution par le Conseil d'Administration.

Au 30 avril 2005, aucune option n'a été exercée.

6.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements de retraite non couverts 134 K€

6.5 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations, directes et indirectes, de toute nature perçues des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe par les membres de direction (Conseil de Surveillance et Directoire) du groupe François, s'est élevé à 510K€ pour l'exercice 30 avril 2005 et 549 K€ pour l'exercice 30 avril 2004.

6.6 Evénements postérieurs à la clôture

A ce jour, il n'est survenu aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice susceptible d'affecter la situation financière du Groupe François.

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	30/04/05	30/04/04
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Capacité d'autofinancement	13 249	12 158
Variation de stocks	(2 358)	(6 499)
Variation du besoin en fonds de roulement	(1 751)	361
A. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION	9 140	6 020
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisationscorporelles et incorporelles	(1 344)	(1 228)
Variation des immobilisations financières	(4)	11
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations	330	244
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de filiales	15	
B. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(1 003)	(973)
OPERATION DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires	(1 618)	(1 618)
Variation des dettes financières à court terme	(5 177)	5 339
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	151	69
Remboursements d'emprunts à LMT	(2 230)	(2 689)
Variation des autres dettes financières	(558)	(144)
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	21	
C. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	(9 411)	957
D. INCIDENCE DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE	(616)	(231)
E. TRESORERIE A L'OUVERTURE	11 370	5 597
TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E)	9 480	11 370

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

ANNEXE AUX
COMPTES
CONSOLIDES
30/04/2005



38 & 39
FRANÇOIS FRÈRES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice 1er mai 2004 - 30 avril 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Dijon, le 25 juillet 2005, Les Commissaires aux Comptes

BATTISTINI-MAZARS

Représenté par

Gérard GENTIT

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Représenté par

Patrick COLLOMB

COMPTES SOCIAUX

BILAN SOCIÉTÉ MÈRE (EN MILLIERS D'EUROS)

BILAN ACTIF

	2 0 0 5			2 0 0 4
	Brut	Amort et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Concessions, brevets	29	29	0	0
Terrains	339	0	339	339
Constructions	2 747	1 347	1 400	1 355
Matériel et outillage industriels	1 086	952	134	189
Autres immobilisations corporelles	220	158	62	44
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Titres de participation	11 096	310	10 786	11 096
Prêts	3	0	3	3
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Total de l'actif immobilisé	15 520	2 796	12 724	13 026
ACTIF CIRCULANT ET RÉGULARISATION ACTIF				
Stocks matières premières	12 786		12 786	12 866
En-cours de production de biens	28		28	26
Stocks produits finis	1 074		1 074	1 397
Stocks marchandises	219		219	157
Avances et acomptes versés	45		45	68
Clients et comptes rattachés	3 630	136	3 494	2 931
Autres créances	15 564		15 564	16 171
Disponibilités	321		321	520
Charges constatées d'avance	124		124	124
Total de l'actif circulant	33 791	136	33 655	34 260
TOTAL DE L'ACTIF	49 311	2 932	46 379	47 286

BILAN
SOCIÉTÉ MÈRE

RAPPORT DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS



40 & 41
FRANÇOIS FRÈRES

BILAN PASSIF

	2005	2004
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	8 352	8 352
Primes d'émission, de fusion, d'apport	404	404
Réserve légale	913	742
Réserves réglementées	18	18
Autres réserves	9 445	7 824
Résultat de l'exercice	3 449	3 409
Subventions d'investissements	3	5
Provisions réglementées	0	0
Total capitaux propres	22 584	20 754
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	35	35
Provisions pour charges	118	0
Total provisions pour risques et charges	153	35
DETTES ET REGULARISATION PASSIF		
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit	17 794	21 457
Emprunts et dettes financière divers	1	1
Avances et acomptes reçus	19	140
Dettes fournisseurs et acomptes rattachés	3 513	3 166
Dettes fiscales et sociales	861	687
Autres dettes	1 454	1 046
Produits constatés d'avance	0	0
Total des dettes	23 642	26 497
TOTAL DU PASSIF	46 379	47 286

COMPTE DE RESULTAT SOCIETE MÈRE (EN MILLIERS D'EUROS)

	Montants au 30/04/2005		Montants au 30/04/2005	
	Exerc. 12 mois	%	Exerc. 12 mois	%
Chiffre d'affaires hors taxes	25 260	100%	24 677	100%
Production stockée	(322)	(1,3)%	(322)	(1,3)%
Production immobilisée	3	0,0%	0	0,0%
Produits d'exploitation	24 941	98,7%	24 355	98,7%
Achats de matières et marchandises	(5 879)	(23,3)%	(6 350)	(25,7)%
Variation de stocks marchandises	61	0,2%	69	0,3%
Achats de matières premières	(7 705)	(30,5)%	(8 245)	(33,4)%
Variation de stocks matières premières	(80)	(0,3)%	724	2,9%
Marge brute	11 338	44,9%	10 553	42,8%
Autres achats et charges externes	(2 737)	(10,8)%	(2 640)	(10,7)%
Valeur ajoutée	8 601	34,0%	7 913	32,1%
Subventions d'exploitation	0	0,0%	0	0,0%
Impôts, taxes et versements assimilés	(243)	(1,0)%	(209)	(0,8)%
Charges de personnel	(2 022)	(8,0)%	(1 908)	(7,7)%
Excédent brut d'exploitation	6 336	25,1%	5 796	23,5%
Produits divers, reprises de provisions	123	0,5%	47	0,2%
Dotations aux comptes d'amortissements	(275)	(1,1)%	(288)	(1,2)%
Dotations aux comptes de provisions	(119)	(0,5)%	(69)	(0,3)%
Autres charges de gestion courante	0	0,0%	(5)	0,0%
Résultat d'exploitation	6 065	24,0%	5 481	22,2%
Produits financiers	122	0,5%	64	0,3%
Charges financières	(652)	(2,6)%	(362)	(1,5)%
Résultat financier	(530)	(2,1)%	(298)	(1,2)%
Résultat courant avant impôt	5 535	21,9%	5 183	21,0%
Produits exceptionnels	273	1,1%	285	1,2%
Charges exceptionnelles	(181)	(0,7)%	(70)	(0,3)%
Intéressement	(180)	(0,7)%	(169)	(0,7)%
Impôt sur les bénéfices	(1 998)	(7,9)%	(1 820)	(7,4)%
RESULTAT NET COMPTABLE	3 449	13,7%	3 409	13,8%

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 30/04/2005

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES de l'exercice clos le 30 avril 2005.

I RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Lorsque les textes en vigueur offrent un choix sur les principes comptables et méthodes d'évaluation à appliquer à certains postes, il est fait mention du choix.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices,
- et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules les informations significatives sont indiquées.

1.2 MÉTHODES COMPTABLES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts

historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels :

1.2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'amortissements déterminés selon des modes et des durées communément admises par la législation en vigueur. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés par la société (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion):

POSTE COMPTABLE	MODE	DUREE
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans
Agencement et aménagement des constructions	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Le crédit-bail n'est pas un moyen de financement utilisé de manière significative par la société.

1.2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition. A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

1.2.3 STOCKS ET EN-COURS

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré.

Les produits finis et en-cours ont été valorisés à leur coût de production.

1.2.4 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

1.2.5 DISPONIBILITÉS

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

1.2.6 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont inscrites en capitaux propres.

Elles sont réintégrées au résultat selon les modalités identiques au plan d'amortissement des immobilisations qu'elles financent. Dans le cas d'immobilisations non amortissables, elles sont réintégrées sur une période de 5 à 10 ans selon le type d'immobilisation.

1.2.7 INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

La société a souscrit au cours de l'exercice 2000/2001 une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Une somme de 47K€ avait été affectée au plan d'épargne retraite.

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font l'objet d'une information dans l'annexe en engagements hors bilan.

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice selon les dispositions de la convention collective. Ils tiennent compte de l'ancienneté de chaque salarié, de la table de mortalité et d'un abattement correspondant au turnover des effectifs. L'engagement a été évalué en incluant des charges sociales.

1.2.8 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

1.2.9 INTÉGRATION FISCALE

Au 1er mai 1997, la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES s'est constituée société tête de groupe dans le cadre du régime fiscal de groupe. Pour l'exercice 2005, seule la société TRONCAIS BOIS MERRAINS est intégrée fiscalement.

Chaque société du groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale.

La société mère TONNELLERIE FRANCOIS FRERES enregistre en résultat toutes les économies et charges d'impôts résultant de l'intégration fiscale. Pour se conformer à l'avis du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 2 mars 2005, TONNELLERIE FRANCOIS FRERES a constitué une provision pour impôt d'un montant de 118 K€. Celui-ci correspond à l'économie d'impôt réalisé par la société mère sur des déficits réalisés par la filiale (TBM) que la société mère devra lui restituer.

1.2.10 GESTION DE TRÉSORERIE CENTRALISÉE

La société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES a mis en place un contrat de gestion centralisée de trésorerie avec la Société Générale avec effet au 1er mai 2001.

Ce contrat a pour objet de centraliser la trésorerie des filiales et sous-filiales françaises de TONNELLERIE

ANNEXE AUX
COMPTES
SOCIAUX
30/04/2005

BILAN
SOCIÉTÉ MÈRE



42 & 43
FRANÇOIS FRÈRES

FRANCOIS FRERES sur un compte unique intitulé « compte pivot centralisateur » et tenu par TONNELLERIE FRANCOIS FRERES. De ce fait, l'ensemble des utilisations et excédents de trésorerie de ces sociétés sont fusionnés sur ce compte et le calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs est réalisé par la banque sur ce solde fusionné.

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est ainsi devenu le collecteur ou placeur de fonds pour le compte de ses filiales. Les positions débitrices ou créditrices de chaque société vis-à-vis de TONNELLERIE FRANCOIS FRERES sont enregistrées dans des comptes de classe 451.

L'objectif de ce système est de rationaliser et d'unifier les frais financiers du groupe.

II COMPLÉMENTS SUR LE BILAN (EN MILLIERS D'EUROS)

2.1 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS SUR L'EXERCICE 2004/2005

	30/04/04	Augmentations	Diminutions	30/04/05
Immobilités incorporelles				
Autres immobilisations incorp.	29			29
TOTAL	29			29
Immobilités corporelles				
Terrains	339			339
Constructions	2 765	268	286	2 747
Autres immobilisations	1 272	78	44	1 306
Immobilités en cours	0			0
TOTAL	4 376	346	330	4 392
Immobilités financières				
Autres participations	11 096			11 096
Dépôts et cautionnements	3			3
Prêts	0			0
TOTAL	11 099			11 099
TOTAL des valeurs brutes	15 504	346	330	15 520

2.2 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS SUR L'EXERCICE 2004/2005

	30/04/04	Augmentations	Diminutions	30/04/05
Immobilités incorporelles				
Autres immobilisations incorp.	29			29
TOTAL	29			29
Immobilités corporelles				
Constructions	1 410	160	223	1 347
Autres	1 039	115	44	1 110
TOTAL	2 449	275	267	2 457
TOTAL des amortissements	2 478	275	267	2 486

2.3 PROVISION SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Une provision a été constatée sur les titres TBM à hauteur de 310 K€.

2.4 STOCKS AU 30 AVRIL 2005

	30/04/2005	30/04/2004
Matières premières	12 786	12 866
Produits finis	1 102	1 423
Marchandises	219	157
STOCKS BRUTS	14 107	14 446
Provision pour dépréciation des stocks		
STOCKS NETS	14 107	14 446

Les stocks de merrains s'élèvent à 12 417 K€ au 30 avril 2005.

2.5 ETAT DES CRÉANCES AU 30 AVRIL 2005

	Total	- 1 an	+ 1 an
Prêts	3		3
Autres immobilisations financières	0		
Clients douteux	157	157	
Autres créances clients	3 473	3 473	
Acomptes fournisseurs	45	45	
Taxe sur la valeur ajoutée	179	179	
Impôt Société	0	0	
Groupe et associés (1)	15 367	15 367	
Débiteurs divers	18	18	
Charges constatées d'avances	124	124	
TOTAL	19 366	19 363	3

(1) Suite à la mise en place de la gestion centralisée de trésorerie en mai 2001, FRANÇOIS FRERES (société centralisatrice) comptabilise en compte de banque l'intégralité des besoins et des excédents de trésorerie des sociétés concernées. En contrepartie, des comptes courants sont mouvementés. Nous retrouvons en « groupe et associés » débiteurs chez FRANÇOIS FRERES les comptes courants des sociétés en situation de besoin de trésorerie au 30 avril 2005 (15 367K€).

2.6 CAPITAL PROPRES AU 30 AVRIL 2005

2.6.1 CAPITAL SOCIAL

	Nombre d'actions	Valeur nominale En €	Valeur du capital en K€
Valeur du capital social	5 220 000	1.6	8 352

2.6.2 MOUVEMENTS DE LA SITUATION NETTE

(HORS PROVISION RÉGLEMENTÉE ET SUBVENTION D'INVESTISSEMENT)

	30/04/04	Affectation du résultat	Dividendes versés	Augment. Capital	30/04/05
Capital	8 352				8 352
Prime d'émission	404				404
Réserve légale	742	171			913
Réserve réglementée	18				18
Autres réserves	7 824	1 621			9 445
Résultat de l'exercice N-1	3 409	(1 792)	(1 617)		0
Résultat de l'exercice		3 449			3 449
TOTAL	20 749	3 449	(1 617)		22 581

2.6.3 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

	30/04/2004	Subventions réintégrées au Compte de résultat	30/04/2005
Subvention d'investissement	5	2	3

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU 30 AVRIL 2005

	30/04/04	Dotations	Reprises	30/04/05
Provision pour risques	35			35
Provision pour charges		118		118
TOTAL	35	118	0	153

La provision pour risques couvre les pénalités de retard relatives à un redressement fiscal notifié mais contesté (35 K€).

La provision pour charges (118 K€) représente l'économie d'impôt afférente aux déficits de TBM utilisés par FRANCOIS FRERES devant être restituée à sa filiale.

2.8 DETTES FINANCIÈRES AU 30 AVRIL 2005

2.8.1 MOUVEMENTS DES DETTES FINANCIÈRES

	30/04/04	Augmentation	Diminution	30/04/05
Emprunts à long et moyen terme	4 048		930	3 118
Concours bancaires (1)	17 407		2 732	14 675
Intérêts courus sur dettes financières	1	1	1	1
Sous totales dettes financières bancaires	21 456	1	3 663	17 794
Emprunts et dettes financiers divers	1			1
TOTAL	21 457	1	3 663	17 795

Emprunts à long et moyen terme : 3 118, dont

- taux variable	539
- taux fixe	2 579

(1) La mise en place de la centralisation de trésorerie fait apparaître comptablement les besoins nets des sociétés centralisées dans le poste « concours bancaires » de la société centralisatrice (FRANCOIS FRERES).

2.8.2 ÉCHÉANCIER DES DETTES FINANCIÈRES

A moins d'un an	15 640
Entre un et cinq ans	2 155
A plus de cinq ans	0
TOTAL	17 795

2.9 DETTES D'EXPLOITATION AU 30 AVRIL 2005

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

2.10 ENTREPRISES LIÉES AU 30 AVRIL 2005

Les transactions effectuées par TONNELLERIE FRANCOIS FRERES avec ses filiales affectent les postes du bilan et du résultat financier de la manière suivante :

	30/04/05	30/04/04
Titres de participation	11 096	11 096
Créances rattachées à des participations		
Créances clients	403	604
Autres créances	15 368	15 976
Dettes financières		
Dettes fournisseurs	1 580	1 021
Autres dettes	1 453	1 046
Charges financières		
Produits financiers		

III COMPLÉMENTS SUR LE RÉSULTAT (EN MILLIERS D'EUROS)

3.1 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	30/04/05	30/04/04
France	5 785	5 037
Europe	3 493	3 524
Océanie	6 483	5 673
Etats Unis	9 227	10 165
Autres	272	278
Total	25 260	24 677

3.2 RÉSULTAT FINANCIER AU 30 AVRIL 2005

Intérêts et SWAP de taux	122
PRODUITS FINANCIERS	122
Intérêts et assimilés	337
Escomptes accordés	2
Pertes de change	3
Dotations sur titres TBM	310
CHARGES FINANCIÈRES	652
RESULTAT FINANCIER	(530)

3.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL AU 30 AVRIL 2005

Cession Élément Actif	261
Quote-part Subvention	2
Produit Exercices Antérieurs	10
PRODUITS EXCEPTIONNELS	273
Provisions risques et charges	118
Valeur nette éléments actifs cédés	63
CHARGES EXCEPTIONNELLES	181
RESULTAT EXCEPTIONNEL	92

3.4 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

ANNEXE AUX
COMPTES
SOCIAUX
30/04/2005



44 & 45
FRANÇOIS FRÈRES

3.4.1 SITUATION FISCALE LATENTE

Accroissements	Base	Impôt à 34,33%
Provision pour hausse de prix	0	0
Subvention d'investissement	3	1
Total	3	1

Allègements	Base	Impôt à 34,33%
Contribution Organique	11	4
Total	11	4

3.4.2 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Résultat	Avant impôt	Impôt du	Résultat net
Courant	5 535	(2 024)	3 511
Exceptionnel	92	(72)	20
Intéressement	(180)	62	(118)
Sous-total avant impact intégration fiscale	5 447	(2 034)	3 413
Economie IS sur filiale intégrée déficitaire (1)		36	36
Total	5 447	(1 998)	3 449

(1) Le résultat fiscal de TONNELLERIE FRANCOIS FRERES intègre le résultat de Tronçais Bois Merrains (en vertu de la convention d'intégration fiscale) qui est déficitaire à hauteur de 103K€.

IV FAIT MARQUANT DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est à signaler.

V AUTRES INFORMATIONS

5.1 EFFECTIF MOYEN

	30/04/2005	30/04/2004
Marketing, Commercial, administratif	1	1
Production	48	48
EFFECTIF MOYEN	49	49

5.2 RÉMUNÉRATIONS

- Rémunération allouée au Conseil de Surveillance : 2 000 €

- Rémunération allouée aux dirigeants : 202 678 €
- Rémunération allouée au Président du Conseil de Surveillance : 78 000 €

5.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Par autorisation de l'Assemblée Générale mixte du 16 décembre 1998, le Conseil d'Administration a accordé la possibilité de souscrire ou d'acheter 200 000 actions de la SA Tonnellerie François Frères.

Cette option est valable pour une durée de huit ans à compter de l'attribution par le Conseil d'Administration.

Au 30 avril 2005, aucune option n'a été exercée.

5.4 RISQUES DE MARCHÉ FINANCIER

L'endettement à long terme est majoritairement à taux fixe.

L'endettement à court terme est à taux variable. Le pooling (supporté par François Frères) est créateur au 30/04/2005 à hauteur de 13 681 K€. Sur ce montant, 6 000 K€ sont couverts jusqu'au 31 octobre 2005 par un outil de couverture basé sur un échange de taux entre Euribor un mois et Euribor 12 mois « capé » à 3%.

5.5 AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS (EN MILLIERS D'EUROS)

Engagements de retraite non couverts 11

Cautions accordées à des établissements financiers en garantie d'emprunts souscrits par des filiales de TONNELLERIE FRANCOIS FRERES 11 845

5.6 EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

A ce jour, il n'est survenu aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice susceptible d'affecter la situation financière de la société Tonnellerie François.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Dans le cadre de l'article L 225-184 du code de commerce, nous vous informons des plans d'options existant dans la société. Aucun nouveau plan n'a été mis en place sur l'exercice.

Date du plan	Prix d'exercice	Durée d'exercice options	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options attribuées aux dirigeants	Nombre d'options exercées	Nombre d'options exerçables au 30/04/2005
22 décembre 1998	100 FF	8 ans	200 000	200 000		200 000

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS

(en milliers d'euros ou devises)

Information financière	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus en €		Préjetavances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'aff. H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales et participation										
Filiales (+50%)										
DEMPLOS	319	29 581	100,0%	2 724	2 724			22 190	2 979	
FF INC	USD 1 670	USD 7 855	100,0%	1 884	1 884			USD 9 254	USD 824	
BOUYOUD	30	3512	100,0%	31	31			4 834	655	
TREUIL	149	5153	100,0%	1 372	1 372			6 084	290	
TBM	465	255	99,9%	465	155			1 574	(103)	
FFM	8	298	100%	8	8			641	93	
LAGREZE	60	1063	100%	60	60			0	24	
Participation (10 à 50%)										
AP JOHN	AUD 2 022	AUD 15 427	49%	4 552	4 552			AUD 12 649	AUD 2 231	

TABLEAU DE FINANCEMENT SOCIÉTÉ MERE

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 30/04/2005

TABLEAU DE FINANCEMENT SOCIÉTÉ MERE

(En milliers d'Euros)

OPERATIONS D'EXPLOITATION

Résultat net de l'exercice

30/04/05

30/04/04

3 449

3 409

Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation

-Amortissements et provisions (dotations et reprises)

749

138

-Variation de stocks

339

(470)

-Plus ou moins value de cessions d'immobilisations

(198)

0

-Subventions réintégréées au résultat

(1)

(2)

Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur les opérations d'exploitation ou augmentation du besoin en fonds de roulement

(172)

(459)

A. FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTE OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION

4 166

2 616

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles

0

0

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles

(345)

(102)

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

0

0

Décaissements provenant de l'octroi de prêts et de dépôts

0

0

Encaissements résultants de la cession d'immobilisations corporelles

261

37

Encaissements résultants de la cession d'immobilisations financières

0

0

Encaissements résultants du remboursement de prêts et de dépôts

0

0

B. FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

(84)

(65)

OPERATIONS DE FINANCEMENT

Augmentation de capital

0

0

Dividendes versés aux actionnaires

(1 618)

(1 618)

Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT

0

0

Remboursements d'emprunts à LMT

(930)

(1 079)

Variation des comptes courants d'associé ou du groupe

369

16

Variation des autres dettes financières

0

0

Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement

0

0

C. FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT

(2 179)

(2 681)

D. DETTES FINANCIÈRES NETTES A COURT TERME A L'OUVERTURE

(2 342)

(2 212)

DETtes FINANCIÈRES NETTES A COURT TERME A LA CLOTURE (A+B+C+D)

(439)

(2342)

Les C/C reflétant les besoins et excédents de trésorerie des filiales centralisées ont été neutralisés par la dette nette à court terme. De ce fait, la dette nette à court terme représente le besoin de FRANCOIS FRERES uniquement.



46 & 47
FRANÇOIS FRÈRES

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice 1er mai 2004 - 30 avril 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2005 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235, 1er aliéna du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Dijon, le 25 juillet 2005
Les Commissaires aux Comptes

BATTISTINI-MAZARS EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
Représenté par Gérard GENTIT Représenté par Patrick COLLOMB

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice 1er mai 2004 - 30 avril 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention autorisée au cours de l'exercice

Avec la société SCI LA DEMIGNIERE

Dirigeants et actionnaires concernés : SCI LA DEMIGNIERE détenant plus de 10 % du capital de votre société, Monsieur Jean FRANCOIS, Madame Noëlle FRANCOIS et Monsieur Jérôme FRANCOIS.

Votre société a cédé sur l'exercice à la SCI LA DEMIGNIERE un ensemble immobilier d'une contenance de 17 ares situé à Saint Romain (21190) « Le Village Bas ». La cession a été effectuée au prix de 250 000 euros.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil de Surveillance du 23 juillet 2004.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec Monsieur Jean FRANCOIS

- Par deux actes notariés en date du 20 décembre 1988, Monsieur Jean FRANCOIS donne à bail à votre société :

. par bail emphytéotique d'une durée de trente ans, un abri pour cellule tonnellerie d'environ 50 m², construit sur un terrain cadastré section 1021, moyennant un loyer mensuel de 76 euros,

. par bail à construction, un terrain cadastré section 1023 d'une superficie de 2 875 m², moyennant un loyer mensuel de 229 euros.

- Par acte sous seing privé en date du 10 mars 1991, votre société a pris à bail une maison appartenant à Monsieur et Madame Jean FRANCOIS, moyennant un loyer mensuel de 762 euros.

Avec la SARL FAMILIALE FRANCOIS

La SARL FAMILIALE FRANCOIS, à compter du 1er avril 1989, donne à bail commercial à votre société un local à usage d'entrepôt et de fente de bois, moyennant un loyer annuel de 42 685 euros hors taxes.

Fait à Dijon, le 25 juillet 2005
Les Commissaires aux Comptes

BATTISTINI-MAZARS EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
Représenté par Gérard GENTIT Représenté par Patrick COLLOMB

RAPPORT
SPÉCIAL DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES

RAPPORT
GÉNÉRAL DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES



48 & 49
FRANÇOIS FRÈRES

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE MERE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	Exercice 2001	Exercice 2002	Exercice 2003	Exercice 2004	Exercice 2005
Capital en fin d'exercice					
Capital social ⁽¹⁾	7 957 839	8 352 000	8 352 000	8 352 000	8 352 000
Nombre d'actions ordinaires existantes ⁽¹⁾	5 220 000	5 220 000	5 220 000	5 220 000	5 220 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations par exercice de droit de souscription	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	26 988 494	27 205 481	28 099 355	24 676 657	25 260 268
Résultat avant impôts, intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 140 001	5 331 029	5 254 475	5 537 513	6 376 793
Impôts sur les bénéfices	1 708 813	1 661 231	1 690 554	1 820 373	1 998 482
Intéressement des salariés	170 106	171 180	165 036	169 040	179 907
Résultat après impôts, intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 037 119	3 238 008	3 146 024	3 409 284	3 449 178
Résultat distribué	1 352 832	1 566 000	1 618 200	1 618 200	1 827 000
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,62	0,67	0,65	0,68	0,80
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,58	0,62	0,60	0,65	0,66
Dividende attribué à chaque action	0,26	0,30	0,31	0,31	0,35
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	49	48	49	49	49
Montant de la masse salariale	1 204 375	1 304 791	1 297 551	1 338 717	1 436 262
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	492 374	555 582	571 597	569 500	585 229

(1). Modification du nombre des actions et de leur valeur nominale au cours des cinq derniers exercices:

- Lors de l'Assemblée Générale mixte du 19 Octobre 2001 : Conversion du capital en euros et élévation de la valeur nominal des actions de 1,52€ à 1,60€ par incorporation des réserves facultatives à hauteur de 394 161,30€. Le nombre d'actions demeure inchangé.

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 OCTOBRE 2005 PROJETS DE RESOLUTIONS

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des rapports et des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2005)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance, du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Directoire, les comptes annuels tels qu'ils sont présentés pour l'exercice clos le 30 avril 2005 et qui font apparaître un bénéfice de 3.449.178 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus de leur gestion pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le bénéfice de 3.449.178 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	3.449.178 euros
Affectation :	
* à titre de dividendes	1.827.000 euros
* au compte "Autres réserves"	1.622.178 euros
Total égal au bénéfice à affecter	3.449.178 euros

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire pour procéder à la mise en paiement à la date du 9 novembre 2005 d'un dividende de 0,35 euro par action pour chacune des 5.220.000 actions composant le capital social au 30 avril 2005.

L'Assemblée Générale rappelle que le dividende ainsi fixé n'est plus assorti de l'avoir fiscal, conformément aux dispositions de l'article 93 de la loi de finances du 30 décembre 2003.

Le dividende mis en distribution ouvrira droit, au profit des seuls actionnaires personnes physiques, à un abattement de 50% sur le montant des sommes perçues.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

Exercices	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Nombre d'actions	5 220 000	5 220 000	5 220 000
Dividende net			
Euros	0,30	0,31	0,31
Avoir fiscal			
Euros	0,15	0,155	0,155

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des dispositions de l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004, en date du 31 décembre 2004, décide, en application de ces dispositions, de transférer l'intégralité du montant de la réserve spéciale de plus-values à long terme telle qu'elle résulte des dotations effectuées jusqu'à l'exercice clos le 30 avril 2004, soit la somme de 17.900€, à un compte de réserve ordinaire.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ce transfert, qui devra être effectué avant le 31 décembre 2005 au plus tard.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation du rapport de gestion, approuve les comptes consolidés tels qu'ils sont présentés pour l'exercice clos le 30 avril 2005.

ASSEMBLEE
GENERALE
MIXTE DU 26
OCTOBRE 2005
PROJETS DE
RESOLUTIONS

RESULTATS
FINANCIERS DE
LA SOCIETE
MERE AU
COURS DES
CINQ DERNIERS
EXERCICES



50 & 51
FRANÇOIS FRÈRES

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée Générale décide de fixer à 3.000 euros le montant des jetons de présence. Cette somme sera répartie conformément à la délibération du Conseil de Surveillance.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Rachat d'actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise le Directoire, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale décide que ces achats pourront être réalisés à toutes fins et notamment, soit en vue de régulariser les cours, soit en vue de l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou du groupe, soit pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement en particulier dans le cadre d'opération de croissance externe, soit encore dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

L'Assemblée Générale décide de fixer les prix maximum d'achat par action à 40 euros et minimum de revente à 10 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions effectuées devront respecter les règles édictées par les Autorités Financières compétentes, en ce qui concerne les conditions et les périodes d'intervention sur le marché.

L'Assemblée Générale décide que l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens et notamment par l'utilisation de produits dérivés et que la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximale de 18 mois. Elle remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 15 octobre 2004.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Directoire à l'effet de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à consentir au directoire de réduire le capital social par annulation des actions acquises)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce, à annuler tout ou partie des actions détenues par elle et/ou qu'elle pourrait acquérir ultérieurement, dans le cadre de toute autorisation, présente ou future, donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires dans le cadre de l'article L 225-209 précité, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois.

La différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sera imputée sur tous comptes de réserves et de primes.

L'Assemblée délègue au Directoire tous pouvoirs pour constater la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution et pour procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette autorisation est donnée pour une durée de vingt-quatre mois et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 15 octobre 2004.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

ASSEMBLEE
GENERALE
MIXTE DU 26
OCTOBRE 2005
PROJETS DE
RESOLUTIONS



52 & 53
FRANÇOIS FRÈRES

EXECUTIVE BOARD'S MANAGEMENT REPORT PRESENTED TO THE COMBINED SHAREHOLDERS' MEETING 26 OCTOBER 2005

Ladies and gentlemen,

The Shareholders' Meeting was convened to deliberate on the financial statements for the year ended 30 April 2005, to allocate the earnings for the said year and to rule on the regulated agreements entered into or continued during the year.

At this Meeting, we will present the Company and Group situation for the year ended, the foreseeable developments, research and development activities, the major events that occurred from the year-end to the date of this report and the labour relations and environmental consequences of the business activity.

Note that the quantified comments are provided subject to approval of the financial statements as submitted to you.

I CHANGES IN CAPITAL

The share capital did not change during the financial year ended 30 April 2005.

Consequently, the share capital stands at €8,352,000 divided into 5,220,000 shares with a face value of €1.60.

In addition, note that under the terms of the authorisation of the Combined Shareholders' meeting of 16 December 1998, the Board of Directors decided on 22 December 1998 to grant the option to subscribe to or purchase 200,000 Company shares. This option is valid for a period of eight years as of 22 December 1998.

At 30 April 2005 no options had been exercised.

II ACQUISITIONS DURING THE YEAR - EQUITY INVESTMENTS SOLD

In order to develop the Cooperage business for high-capacity barrels, our subsidiary, FOUDRERIE FRANCOIS, acquired TONNELLERIE PROVENCE KENNEL ET FILS, located in the south of France, in May 2004.

III CONSOLIDATED FINANCIAL PERFORMANCE AND CAPITAL STRUCTURE RATIOS

1. THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS CAN BE SUMMARISED AS FOLLOWS:

CONSOLIDATED INCOME STATEMENT AT 30 APRIL (IN €000S)

	30/04/05	30/04/04
Revenues	72,013	70,352
Operating profit	17,890	17,905
Income before tax and extraordinary items	17,321	16,991
Net profits	10,880	10,384
Group share of net earnings (before goodwill)	11,466	10,954

BALANCE SHEET ITEMS (IN €000S)

Shareholders' equity	82,264	74,188
Net bank indebtedness	13,774	19,638
Bank indebtedness / shareholders' equity	0.17	0.26
Net inventory	78,547	77,432

2. SALES AND EARNINGS DEVELOPMENT - PROGRESS REALISED AND DIFFICULTIES ENCOUNTERED

The FRANCOIS FRERES Group has consolidated its position in the wine-producing market, which has been disturbed over the past three years.

Consolidated revenues increased 2.3% to reach €72 million at year-end 30 April 2005. The dollar's depreciation versus the euro depressed consolidated revenues (-1.6%); consequently the FRANCOIS FRERES Group's organic growth was 3.9%.

Extraordinary income was stable compared to the previous year. The slight erosion in the operating margin (which went from 25.5% to 24.8%) was caused by difficulties in the start-up of the cooperage business for high-capacity barrels combined with lower profitability in the oak processing sector.

The Group's profitability allowed a reduction of consolidated indebtedness by € 5.9 million. The net indebtedness can be considered as insignificant since it represents 17% of shareholders' equity and stands at 0.72 times the gross operating profit. Consequently, the financial expenses decreased sharply, accounting for 0.8% of revenues compared to 1.3% in the previous year.

In the end, net consolidated earnings amounted to € 10.9 million, or 15.1% of revenues compared to 14.76% at 30 April 2004.

IV INFORMATION ABOUT THE TRANSITION TO I.F.R.S.

The initiatives to make the transition to I.F.R.S. continue. The main impact is the absence of goodwill's amortization. The others impacts will not be significant on the balance sheet and on the income statement.

V BUSINESS ACTIVITY OF THE PARENT COMPANY AND THE SUBSIDIARIES AND EQUITY INVESTMENTS

1. PARENT COMPANY

Note that the annual financial statements for the year ended 30 April 2005, which are subject to shareholder approval, were prepared in accordance with the presentation procedures and valuation methods provided for by the regulations in force.

The presentation procedures and valuation methods used are identical to those used in the previous year. Revenues excluding taxes amounted to €25.260 K vs. €24.677 K the previous year.

Operating income generated a profit of €6.066 K vs. €5.481 K the previous year.

Financial income showed a loss of (€530) K.

Income before tax and extraordinary items amounted to €5.535 K vs. €5.183 K the previous year.

Extraordinary income was €92 K.

Net earnings show a profit of €3.449 K vs. €3.409 K the previous year, based on corporation tax of €1.998 K and employee profit sharing of €180 K.

2. SUBSIDIARIES AND EQUITY INVESTMENTS

FRENCH SUBSIDIARIES

French cooperage sales eroded slightly during the year. This drop in sales combined with increased raw material prices caused these companies' operating margins to decline.

The earnings of the French oak processing operations have eroded over the past two years. The reorganisation of this sector returned the sector to satisfactory profitability in the second half of the year.

The cooperage sector for high-capacity barrels more

than doubled its sales during the year. Foudrerie Joseph François acquired a second production site in Lalonde les Maures (83). The start-up and learning phase for this new business is longer than forecast.

FOREIGN SUBSIDIARIES

The American subsidiaries experienced sustained sales and noticeably improved their profitability.

The development of the Hungarian subsidiary, Trust Hungary (50% stake), is continuing according to objectives.

Demptos Espagne continues to grow in the Spanish market. Profitability remains satisfactory.

Our Australian subsidiary, AP John (49% stake), had a good year in terms of sales and profitability.

Finally, our distribution subsidiary in South Africa posted increased sales.

The business activity of direct subsidiaries is summarised in the appended table.

VI SHAREHOLDING STRUCTURE

The following shareholders held more than 5% of the share capital at year-end:

More than 33%: Société Civile La Demignière (François family)

More than 10%: Société Familiale François (François family)

More than 5%: Mr. Jean François

VII LIST OF MANDATES AND DUTIES EXERCISED BY EACH COMPANY DIRECTOR AND OFFICER

This information is provided in the table appended to the present report.

VIII STATEMENT OF EMPLOYEE HOLDINGS IN THE SHARE CAPITAL AT YEAR-END

None

EXECUTIVE BOARD'S
MANAGEMENT REPORT
PRESENTED
TO THE COMBINED
SHAREHOLDERS'
MEETING
OF OCTOBER 26,
2005



54 & 55
FRANÇOIS FRÈRES

IX ANNUAL COMPENSATION OF COMPANY AND SUBSIDIARY DIRECTORS AND OFFICERS (IN EUROS)

	Duties exercised	Gross compensation collected from the Company or subsidiaries (€)	Director's fees (€)	Total euros
Jean FRANCOIS	Chairman of the Supervisory Board	117,550	1,000	118,550
Jérôme FRANCOIS	Chairman of the Executive Board	348,252		348,252
Noelle FRANCOIS	Member of the Executive Board	42,678		42,678
Jean MEO	Member of the Supervisory Board		1,000	1,000
Melburn KNOX	Member of the Supervisory Board until 15 October 2004			
Patrick Fenal	Member of the Supervisory Board as of 15 October 2004			
Total directors and Corporate officers		508,480	2,000	510,480

X LABOUR RELATIONS AND ENVIRONMENTAL CONSEQUENCES OF THE BUSINESS ACTIVITY

Pursuant to the provisions of article L.225-102-1, paragraph 4, of the French Commercial Law (Code de Commerce), we provide hereafter information concerning the labour relations and environmental consequences of our business activity.

A - LABOUR RELATIONS POLICY

1 - WORKFORCE

	30/04/05	30/04/04	Variation
Cooperage	305	310	-5
Oak processing	96	95	+1
Holding	9	8	+1
Total	410	413	-3
fixed-term and permanent contracts	410	413	-3
temporary	0	0	

Note: These are employees integrated based on the Group share (50% of Trust Hungary and 51% of AP John employees are excluded).

2 - CHANGES IN THE WORKFORCE

The net change in labour was -3 employees, or 0.7% of the workforce at 30 April 2005. These changes reflect a few isolated adjustments in the Group's cooperage units. There was a total of 468 employees (excluding restatement for the Group share), of which 286 were located in France and 182 abroad.

3 - ORGANISATION OF WORKING TIME WORKING WEEK

The Group's French companies have opted for agreements to reduce working time and some of them have resorted to annual flexibility.

The foreign companies apply their own national working time legislation (40 hours in Hungary, Spain, the USA and Australia).

OVERTIME HOURS

The French companies that don't annualise working time may resort occasionally to overtime hours.

ABSENTEEISM

Absenteeism represented 4% of the working time, including 1% for work accidents, 2.5% for sickness and 0.5% for various reasons.

4 - COMPENSATION POLICY

Personnel expenses progressed as follows:

€000s	30/04/05	30/04/04
Payroll and deductions	13,849	13,567
Mandatory and voluntary profit sharing	460	583

Salaries increased 2%, which corresponds to a salary revision for FY 2004/2005.

Mandatory and voluntary profit sharing, which involves the French companies, declined due to the impact of decreased profitability at a raw material transformation site.

5 - PROFESSIONAL RELATIONS AND ASSESSMENT OF COLLECTIVE AGREEMENTS

The Group applies the legal and regulatory provisions in force in each country where it has personnel.

6 - HEALTH AND SAFETY CONDITIONS

In 2002, the Group's French companies prepared, in accordance with the new labour regulations applicable in France, an inventory of inherent risks at each workstation.

This inventory was accompanied by an exhaustive list of recommendations intended to improve the working conditions and prevent accidents.

This document satisfied a legal obligation and was the basis for the successful implementation of measures to prevent work accidents, especially by improving equipment.

Moreover, significant investments were made to improve working conditions in the production shops, especially the wood dust vacuum systems (€250,000).

7 - TRAINING

The training programs involve all personnel as part of the training time budgets allocated by each company.

8 - SOCIAL WORK

The purpose of the social actions carried out is to participate in extra-professional actions that involve the wine-producing environment the Group operates in.

9 - SUBCONTRACTING

The Group does not use industrial subcontracting.

B - ENVIRONMENTAL POLICY

1 - RAW MATERIAL MANAGEMENT

The Group uses French, European and American oak for its production.

Concerned about helping preserve and enhance the value of this natural resource, the Group participates in multiple initiatives, especially under the auspices of national wood sector organisations, to ensure the forest's environmental-economic equilibrium.

The Group also reflects on and helps implement certification and traceability programmes to increase the value of a precious natural resource.

2 - WASTE DISPOSAL

The waste from the first and second oak transformations (oak processing and cooperage) are completely recycled by being:

- marketed as wood fuel,
- marketed as wood chips to make fibre board,
- reused in the process as heating wood for bending the barrels, or
- used as fuel.

XI RESEARCH AND DEVELOPMENT

The Group has a fully integrated research and development department which carries out work in collaboration with the French forestry organization (ONF), universities and the national French research agency (CNRS).

This department also provides oenological expertise, consulting and training services that establish FRANCOIS FRERES Group's position as an industry reference and undisputed leader in innovation.

XII MAJOR EVENTS THAT HAVE OCCURRED SINCE THE YEAR-END

There is nothing particular to signal at this point.

XIII COMBINED SHAREHOLDERS' MEETING OF 26 OCTOBER 2005

1 - IN ITS ORDINARY FORM

The Shareholders' Meeting will rule on the 9 November 2005 payment of a €0.35 dividend per share comprising the share capital.

Fiscally, pursuant to the provisions in force as of 1 January 2005, this dividend will not be accompanied by a tax credit, but it will give natural person shareholders the right to a 50% allowance calculated on the entire amount.

Consequently, the parent company's earnings of €3,449,178 will be allocated as follows:

- distribution of a dividend up to	1,827,000 euros
- balance allocated to the "Retained Earnings" account	1,622,178 euros
Total earnings to be allocated	3,449,178 euros

The following table shows the dividends distributed over the past three years:

EXECUTIVE BOARD'S
MANAGEMENT REPORT
PRESENTED
TO THE COMBINED
SHAREHOLDERS'
MEETING
OF OCTOBER 26,
2005



56 & 57
FRANÇOIS FRÈRES

FISCAL YEARS	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Number of shares	5,220,000	5,220,000	5,220,000
Net dividend (euros)	0.30	0.31	0.31
Tax credit (euros)	0.15	0.155	0.155

XIV OUTLOOK

In a market marked by the end of a down cycle and the return of timid and selective growth, the François Group is positioned to accompany this movement around the world, while respecting good sense and maintaining high margins.

Due to the Group's particularly healthy financial situation as described above, the Group remains on the lookout for any acquisition opportunities.

We will now read the text of the draft resolutions that will be submitted for your approval and we thank you for approving them.

The Meeting, pursuant to the provisions of article 39 of the Finance Law amended for 2004 as of 31 December 2004, will also have to rule on the transfer of the entire special long-term capital gains reserve based on the allocations through to the year ended 30 April 2004, namely the sum of €17,900, to an ordinary reserve account.

The Meeting will also have to rule on the possibility for the Company, during a period of 18 months, to buy and sell its own shares at a maximum purchase price of 40 euros and a minimum sales price of 10 euros up to a maximum of 10% of the share capital.

We also ask you to approve the agreements and transactions covered by the auditors' special report and to discharge the Executive Board and Supervisory Board for their management for the year ended 30 April 2005.

Finally, you will also have to rule on the allocation of attendance fees for your Supervisory Board.

THE EXECUTIVE BOARD

2- IN ITS EXTRAORDINARY FORM

Authorisation to cancel purchased shares up to a maximum of 10% of the share capital

We propose that you authorise the Executive Board to cancel all or part of the purchased shares, up to a maximum of 10% of the share capital per twenty-four month period.

APPENDICES TO THE MANAGEMENT REPORT

LIST OF MANDATES OF COMPANY DIRECTORS AND OFFICERS

JEAN FRANÇOIS

COMPANY NAME	TYPE OF COMPANY	DUTIES EXERCISED
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA(LIMITED COMPANY)	CHAIRMAN OF THE SUPERVISORY BOARD
AP JOHN (AUSTRALIE)	LTD	DIRECTOR
FRANCOIS FRERES INC (USA)	LTD	PRESIDENT
CARIB FRANCOIS	SARL(PRIVATE LIMITED LIABILITY COMPANY)	MANAGER
LA DEMIGNIERE	CS(NON-TRADING COMPANY)	MANAGER

JEROME FRANÇOIS

COMPANY NAME	TYPE OF COMPANY	DUTIES EXERCISED
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA(LIMITED COMPANY)	CHAIRMAN OF THE EXECUTIVE BOARD
TONNELLERIE TREUIL	SASU(SINGLE-SHARE-HOLDER SIMPLIFIED JOINT STOCK COMPANY)	PRESIDENT
TONNELLERIE DEMPLOS	SASU(SINGLE-SHARE-HOLDER SIMPLIFIED JOINT STOCK COMPANY)	PRESIDENT
AP JOHN (AUSTRALIE)	LTD	DIRECTOR
SOGIBOIS	SASU(SINGLE-SHARE-HOLDER SIMPLIFIED JOINT STOCK COMPANY)	PRESIDENT
TRUST INTERNATIONAL CORPORATION (USA)	LTD	DIRECTOR
DEMPLOS NAPA COOPERAGE (USA)	LTD	PRESIDENT
TONNELLERIE LAGREZE	SARL(PRIVATE LIMITED LIABILITY COMPANY)	MANAGER
TONNELERIA DEMPLOS ESPANA	SA(LIMITED COMPANY)	DIRECTOR
LA GAILLARDE	SCI(PROPERTY INVESTMENT COMPANY)	MANAGER
FAMILIALE FRANCOIS	SARL(PRIVATE LIMITED LIABILITY COMPANY)	MANAGER

NOELLE FRANÇOIS

COMPANY NAME	TYPE OF COMPANY	DUTIES EXERCISED
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA(LIMITED COMPANY)	MEMBER OF THE EXECUTIVE BOARD
TBM	SARL(PRIVATE LIMITED LIABILITY COMPANY)	MANAGER
FRANCOIS FRERES MANAGEMENT	SARL(PRIVATE LIMITED LIABILITY COMPANY)	MANAGER

JEAN MEO

COMPANY NAME	TYPE OF COMPANY	DUTIES EXERCISED
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA(LIMITED COMPANY)	MEMBER OF THE SUPERVISORY BOARD

PATRICK FENAL

COMPANY NAME	TYPE OF COMPANY	DUTIES EXERCISED
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA(LIMITED COMPANY)	SUPERVISORY BOARD MEMBER
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT	SA(LIMITED COMPANY)	DIRECTOR
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT LTD.	SA(LIMITED COMPANY)	DIRECTOR

STATEMENT OF DELEGATIONS OF AUTHORITY AND POWERS IN EFFECT GRANTED BY THE SHAREHOLDERS' MEETING TO THE EXECUTIVE BOARD IN THE AREA OF CAPITAL INCREASES AND THE USE MADE OF THESE DELEGATIONS DURING THE YEAR.
NONE

APPENDICES TO THE
MANAGEMENT
REPORT

EXECUTIVE BOARD'S
MANAGEMENT REPORT
PRESENTED
TO THE COMBINED
SHAREHOLDERS'
MEETING
OF OCTOBER 26,
2005



58 & 59
FRANÇOIS FRÈRES

CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

CONSOLIDATED BALANCE SHEET

ASSETS	04 / 30 / 2005			04 / 30 / 2004
	Gross	Depreciation and reserves	Net	Net
FIXED ASSETS				
Intangible fixed assets	156	126	30	30
Goodwill	7 082	3 598	3 484	4 165
Land	1 640	393	1 247	1 309
Buildings	10 171	4 893	5 278	5 494
Other tangible assets	9 481	6 306	3 175	3 167
Assets under construction/advances	183		183	146
Financial assets	22		22	13
Total fixed assets	28 735	15 316	13 419	14 324
CURRENT ASSETS AND ACCRUALS				
Raw materials and other supplies	72 132	1 017	71 115	68 274
Intermediate and finished products	7 432		7 432	7 975
Trade receivables and similar accounts	15 627	617	15 010	12 462
Advances on orders	75		75	123
Other receivables	2 739		2 739	2 823
Deferred tax assets	806		806	1 270
Cash and cash equivalents	9 480		9 480	11 370
Total current assets	108 291	1 634	106 657	104 597
TOTAL ASSETS	137 026	16 950	120 076	118 921

LIABILITIES AND SHAREHOLDER'S EQUITY	04 / 30 / 2005	04 / 30 / 2004
SHAREHOLDERS' EQUITY		
Common stock	8 352	8 352
Retained earnings	66 156	57 461
Translation adjustment - shareholders' equity	(3 278)	(2 221)
Consolidated income of the year	10 795	10 304
Translation adjustment - income	(28)	4
Investment grants	267	288
Minority interests/reserves	82 264	74 188
Minority interests / reserves	536	491
Minority interests / income	85	80
Total shareholders' equity + minority interests	82 885	74 759
COMMITMENTS AND CONTINGENCIES		
Provisions for charges	370	157
Deferred tax liabilities	63	97
Total commitments and contingencies	433	254
DEBTS AND ACCRUALS		
Borrowings and debt with credit institutions	5 557	7 627
Current bank lines	16 454	21 631
Miscellaneous loans and borrowings	1 243	1 750
Advances and downpayments received on outstanding orders	272	431
Trade payables and equivalent	8 789	8 457
Other liabilities	4 443	4 012
Total liabilities	36 758	43 908
TOTAL SHAREHOLDERS' EQUITY AND LIABILITIES	120 076	118 921

CONSOLIDATED
BALANCE
SHEET



60 & 61
FRANÇOIS FRÈRES

INCOME STATEMENT

	Amounts at 04/30/2005 12 months	%	Amounts at 04/30/2004 12 months	%
Revenue	72 013	100%	70 352	100%
Inventories	(134)	(0,2)%	64	0,1%
OPERATING INCOME	71 879	99,8%	70 416	100,1%
Purchase of raw materials and goods	(32 067)	(44,5)%	(35 335)	(50,2)%
Change in goods	2 404	3,3%	6 443	9,2%
GROSS PROFIT	42 216	58,6%	41 524	59,0%
Other purchases and external charges	(7 767)	(10,8)%	(7 682)	(10,9)%
VALUE-ADDED	34 449	47,8%	33 842	48,1%
Operating grants	0	0,0%	18	0,0%
Taxes and similar payments	(972)	(1,3)%	(888)	(1,3)%
Personnel expenses (1)	(14 309)	(19,9)%	(14 150)	(20,1)%
EBITDA	19 168	26,8%	18 822	26,8%
Reserves written back to income and internal transfers	948	1,3%	1 256	1,8%
Other income	14	0,0%	39	0,1%
Allowances for amortizations	(1 375)	(1,9)%	(1 367)	(1,9)%
Allowances for reserves	(855)	(1,2)%	(832)	(1,2)%
Other operating expenses	(10)	0,0%	(13)	0,0%
OPERATING PROFIT	17 890	24,8%	17 905	25,5%
Financial income	669	0,9%	674	1,0%
Financial expences	(1 238)	(1,7)%	(1 588)	(2,3)%
NET FINANCIAL EXPENSE	(569)	(0,8)%	(914)	(1,3)%
EARNINGS BEFORE EXCEPTIONAL ITEMS AND TAX	17 321	24,1%	16 991	24,2%
Exceptional income	689	1,0%	495	0,7%
Exceptional expences	(639)	(0,9)%	(695)	(1,0)%
EXCEPTIONAL PROFIT (LOSS)	50	(0,1)%	(200)	(0,3)%
Corporate income tax	(5 820)	(8,1)%	(5 757)	(8,2)%
INCOME BEFORE GOODWILL AMORTIZATION	11 551	16,0%	11 034	15,7%
Amortization of goodwill	(671)	(0,9)%	(650)	(0,9)%
NET INCOME	10 880	15,1%	10 384	14,76%
Group share	10 795	15,0%	10 304	14,6%
Minority interests	85	0,1%	80	0,1%
Earnings per share (Group share)	2,07		1,97	
(1). Including employee profit-sharing	460		583	

INCOME
STATEMENT



62 & 63
FRANÇOIS FRÈRES



FRANÇOIS FRÈRES